

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 22 AVRIL 2017**

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor. Conformément aux dispositions statutaires, la convocation à cette assemblée a fait l'objet d'une publication le 24 mars 2017 dans deux journaux départementaux d'information générale. De plus, les responsables des territoires de chasse affiliés à notre Fédération ont été destinataires d'une convocation individuelle, accompagnée de l'ordre du jour.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des personnalités invitées qui, retenues par d'autres engagements, ont dû décliner notre invitation. Ces dernières figurent sur notre diaporama de présentation.

Je salue la présence parmi nous de :

Monsieur BURLLOT Thierry, Conseiller Régional de Bretagne,
Madame LE HOUEROU Annie, Députée des Côtes-d'Armor,
Monsieur LESAGE Michel, Député des Côtes-d'Armor,
Madame MEHEUST Véronique, Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor en charge de l'environnement,
Monsieur BOTREL Yannick, Sénateur,
Monsieur LE FUR Marc, Député des Côtes-d'Armor,
Madame LE NOUVEL Sandra, Conseillère Départementale des Côtes-d'Armor,
Madame EVEN Danielle, Présidente de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor,
Monsieur LUCAS Didier, Président de la FDSEA,
Monsieur BLANDEL Louis, Vice-président du Groupement de Défense Sanitaire de Bretagne,
Monsieur CORMAN Marcel, Président de l'OVS Porcs Bretagne,
Monsieur DUGUE Olivier, Représentant le Directeur de l'Office National des Forêts,
Monsieur QUERE Jean, Chambre d'Agriculture,
Madame RICHARD Karine, Représentant le Directeur du Groupement de Défense Sanitaire des Côtes-d'Armor,
Monsieur TANNOUX Louis, Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine,
Monsieur AUTRET Daniel, Président de la Fédération des Chasseurs du Finistère,
Monsieur RAFFIN Jacques, Trésorier de la Fédération des Chasseurs du Morbihan,

Monsieur BARBET Christian, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc des Côtes-d'Armor,
Monsieur DESTOUCHES Claude, Président de l'Association des Gardes-Particuliers des Côtes-d'Armor,
Monsieur LE GONIDEC Bernard, Président de l'Association des Piégeurs Agréés des Côtes-d'Armor,
Monsieur LE MERRER Christian, Président de l'Association des Chasseurs de Lapins des Côtes-d'Armor,
Monsieur LE ROUX Stéphane, Président de l'Association des Chasseurs aux Chiens Courants des Côtes-d'Armor,
Monsieur LUCIENNE Yannick, Président du Club des Bécassiers des Côtes-d'Armor,
Monsieur MARECHAL Didier, Président du Club d'Education du Chien d'Arrêt des Côtes-d'Armor,
Monsieur ROBERT Michel, Président de l'Association des Chasseurs de Grand-Gibier des Côtes-d'Armor,
Monsieur PALLU Jacky, Personnalité qualifiée en matière scientifique et technique à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage des Côtes-d'Armor,
Monsieur BALAN Philippe, Référent Grand Gibier,
Mesdames ROBERT Françoise et POIRIER Patricia, Bénévoles actives au sein de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes-d'Armor,
Monsieur AMICE Jean-Claude,
Monsieur HERVE Jean-Claude,
Monsieur MOISAN Dominique,
Monsieur PERENNEZ Christian, Louvetier,
Messieurs QUILLIOU René, LAMBALLAIS Jacques, Estimateurs,
Maître RAOULT Pierrick, Avocat de la Fédération,
Monsieur RIO Bernard, Journaliste,
Monsieur JEHANNIN Jean-François,
Monsieur ROBIN Michel.

L'assemblée générale est présidée par Yvon MEHAUTE, Président de la Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor. Le bureau correspond à celui du Conseil d'Administration et le secrétariat est assuré par la secrétaire du Conseil, Madame Elyane PHILIPPE.

L'ordre du jour proposé et adopté par le Conseil d'Administration du 03 février 2017 est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2016,
- Rapport moral du Président et rapport d'activité,
- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes 2015/2016,
- Approbation du budget 2017/2018,
- Remise de médailles,
- Approbation du projet d'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse pour l'exercice 2017/2018,
- Questions diverses.

Je vous demande dès à présent, de vous prononcer, chacun à votre tour, sur cet ordre du jour.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Je vous remercie. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité.

Avant de démarrer par le premier point inscrit à l'ordre du jour, je souhaite rappeler que les débats qui auront lieu sont enregistrés sur bande magnétique. Cet enregistrement permettra ainsi de retranscrire fidèlement les propos des uns et des autres et pourra, si nécessaire, servir de support en cas de contestation.

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 23 avril 2016

Vous avez été destinataires du procès-verbal de notre dernière assemblée générale. Je vous demande de bien vouloir me faire savoir si vous avez des observations ou correctifs supplémentaires à apporter à ce document.

Si vous n'avez pas de remarques particulières, je soumetts donc ce procès-verbal au vote de l'Assemblée :

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Je vous remercie. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder le deuxième point, nous vivons une semaine un peu particulière. Demain il y a un évènement très important, c'est l'élection présidentielle, et aujourd'hui il y a un autre évènement tout à fait particulier puisque notre secrétaire, après 42 ans de bons et loyaux services va participer à sa dernière assemblée générale en tant que salariée. Je vais lui demander de venir me rejoindre à la tribune. Vous pouvez l'applaudir, 42 ans dans la même entité ce n'est pas rien. Marie, félicitations à vous. Le départ n'est pas encore effectif, il aura lieu fin juin 2017. Je vais demander à Elyane de vous remettre un bouquet de fleurs.

2. Rapport moral du Président

En préambule à mon rapport moral, je veux rappeler les principes que le conseil d'administration de la Fédération a établi et respecte dans le domaine politique. Demain, aura lieu le premier tour des élections présidentielles. Aussi, en application de la règle de non-ingérence, les représentants de l'État s'abstiennent d'être présents dans les différentes manifestations publiques pendant toute la durée de la campagne électorale officielle. C'est pourquoi, M. le Préfet et ses représentants sont absents aujourd'hui à notre assemblée générale. Nous avons de notre côté un principe de neutralité absolue envers les candidats et les partis politiques. Chaque adhérent de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor est totalement libre et responsable de son vote ou de son abstention. Il ne nous appartient pas de donner la moindre consigne et d'influer sur vos choix. Nous invitons à notre assemblée générale et accueillons avec plaisir les élus de la Nation, de la Région, du Département et des Communautés d'Agglomérations, avec la même courtoisie quelles que soient leurs affiliations. Nous croyons qu'il est important d'entretenir de bonnes relations avec toutes les instances et avec tous les élus. C'est ainsi, que nous avons sollicité en 2016 et en 2017 l'ensemble des communautés d'agglomérations du département pour présenter la chasse actuelle, le travail effectué par la Fédération et les Chasseurs des Côtes d'Armor. Nous sommes aujourd'hui heureux d'accueillir Mme LE HOUEROU, Mme MEHEUST, Mme LE NOUVEL, M. LESAGE et M. BURLOT et de saluer leur présence à notre assemblée générale, sans que cela mette en cause notre indépendance et que cela sous-entende une quelconque orientation politique.

J'aborderai dans mon rapport moral trois axes de réflexion qui me sont chers : le bénévolat, le renouvellement des chasseurs et la communication.

Depuis la fermeture générale de la chasse, les chasseurs des Côtes-d'Armor ont certes rangé leurs armes, mais ils n'ont pas pour autant cessé d'agir. Les comptages des grands animaux, des prédateurs et du petit gibier, ont occupé des centaines de chasseurs à la fin de l'hiver et au printemps :

- Concernant les lièvres : 269 communes ont été comptées, soit un total de 11 496 km, avec en moyenne 4 personnes par commune et par soir de comptage, soit 3 228 personnes mobilisées au total ;
- Pour les cervidés, il y a 6 unités de populations comptées : Lorge, Loudéac, La Hardouinais, Avaugour – Le Guercy, Les Montagnes Noires, La Hunaudaye, soit 34 circuits en Côtes-d'Armor, soit 544 personnes mobilisées au total et 3 600 km comptés ;
- Pour le faisan, les 3 comptages de coqs chanteurs réalisés chaque printemps rassemblent 150 bénévoles au total.

Je crois que ces chiffres sont éloquentes. Ils confirment que la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d'Armor est la première et la plus importante association qui œuvre dans le domaine de la nature dans notre département.

Pour avoir personnellement participé à des comptages, j'ai conscience des efforts consentis par ces nombreux chasseurs. Il n'est pas toujours facile de sortir de chez soi, le soir, lorsque la météo n'est pas très bonne, et de passer plusieurs heures à sillonner la campagne, surtout lorsque nous constatons qu'une épidémie a décimé une population de lapins jusqu'alors florissante. Je pense notamment aux chasseurs de Saint-Julien qui ont beaucoup travaillé pour aménager leur territoire et qui n'ont pas été récompensés au printemps 2017 où ils ont constaté l'effondrement de leur population de lapins en raison de la maladie. Il y a des paramètres biologiques que nous ne maîtrisons pas toujours.

Cet investissement sur le terrain reste indispensable pour concevoir les plans de chasse et ne peut être réalisé que sur la base du volontariat et du bénévolat.

Outre les comptages effectués par les chasseurs, il y a le temps passé par les responsables associatifs que vous êtes, pour participer aux réunions de secteur, aux comités de pilotage, pour organiser vos assemblées générales, les fêtes de la chasse, les ball-trap, la mise à jour des baux de chasse, les aménagements des territoires, les entretiens des volières et des parcs, la régulation des prédateurs. Tout cela prend du temps, beaucoup de temps. Aujourd'hui, au nom de notre conseil d'administration, je veux vous adresser à la fois nos félicitations et nos remerciements.

Vous faites œuvre utile. Aujourd'hui, votre présence à l'assemblée générale de la Fédération témoigne de votre implication et du dynamisme de la chasse dans le département.

Je veux également témoigner de la reconnaissance de la Fédération à l'égard du travail effectué par les associations de chasse spécialisées dans le département. Il existe 14 associations partenaires et trois associations à titre institutionnel qui participent à la commission vie associative. Je vais les citer une à une :

Armor Chasse à l'Arc,

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau des Côtes-d'Armor,

Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes-d'Armor,

Association des Chasseurs de Lapins des Côtes-d'Armor,

Association Départementale des Équipages de Vénerie Sous Terre des Côtes-d'Armor,

Association pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants des Côtes-d'Armor,

Association des Gardes-Particuliers des Côtes-d'Armor

Association Départementale des Jeunes Chasseurs des Côtes-d'Armor

Association des Piégeurs Agréés des Côtes-d'Armor

Breizh En Vol

Club d'initiation à l'éducation du chien d'arrêt des Côtes-d'Armor,
Club National des Bécassiers Délégation des Côtes-d'Armor,
Fédération des Gardes-Particuliers des Côtes-d'Armor,
Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge des Côtes-d'Armor,
Association Départementale des lieutenants de Louveterie des Côtes-d'Armor,
Association Départementale des Chasses Communales des Côtes-d'Armor,
Union Départementale des Chasses Privées des Côtes-d'Armor,

Une dix-huitième association a vu le jour le 5 avril dernier :

L'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier.

Trois réunions préparatoires ont été organisées et j'ai bon espoir de voir se développer cette association destinée à rassembler tous ceux d'entre vous qui œuvrent à sauvegarder et à développer le petit gibier : le lapin, le lièvre, le pigeon, le faisan, la perdrix... Cette association aura un rôle déterminant pour orienter les choix stratégiques et techniques dans les Côtes d'Armor.

La Fédération Départementale des Chasseurs a comme objectif et priorité de former et de responsabiliser le maximum de chasseurs. Les associations de chasse spécialisées sont des relais essentiels auprès des chasseurs ainsi que des interlocuteurs privilégiés pour la Fédération. Elles sont les vitrines du bénévolat et des compétences des chasseurs.

Pour ne citer que quelques exemples : les adhérents du CNB effectuent la saisie des carnets de prélèvement bécasse, les chasseurs de gibier d'eau sont particulièrement impliqués dans les suivis scientifiques et dans la veille sanitaire (d'autant plus en période de grippe aviaire), les chasseurs de lapins organisent des reprises sur les secteurs sensibles, les chasseurs de grand gibier encadrent la formation à l'examen initial de la venaison ainsi que la formation au brevet grand gibier... Nous avons besoin de toutes les expériences et de toutes les compétences pour progresser, pour améliorer nos techniques et nos connaissances dans l'expertise faune, flore et habitats. La Fédération des Chasseurs a développé au fil des ans des champs de compétence et est reconnue dans l'expertise environnementale. Nous nous sommes impliqués avec succès dans l'équilibre forêt-gibier, ainsi que vous le savez et que vous le constaterez, tout à l'heure, à la lecture du rapport d'activité. Nous avons aussi œuvré dans le secteur agro-environnemental via le programme régional « agriculture et biodiversité », et dans l'éducation à l'environnement.

Nos missions dépassent désormais l'acte de chasse. Nous intervenons en amont et en aval de la pratique de la chasse, par exemple en collectant chaque année les données relatives aux espèces chassées, ou autre exemple nous travaillons dans le bassin versant du Léguer où nous menons, avec notre service technique et

plus particulièrement David Rolland, un travail scientifique sur la biodiversité bocagère.

Je pense que la Fédération s'orientera de plus en plus vers des missions publiques en collaboration avec les communautés d'agglomérations. C'est inévitable et nous devons réfléchir à la création au sein de la Fédération d'un laboratoire d'experts faune-flore-habitats. Nous disposons des compétences pour répondre aux besoins des collectivités locales dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme et des Plans d'Aménagement Foncier, mais aussi des schémas de cohérence territoriale ou la mise en place des trames vertes et bleues.

Expliquer nos missions et nos compétences, voilà l'une des raisons pour lesquelles nous rencontrons les élus et les collectivités territoriales depuis plusieurs mois.

D'une part, ces missions nouvelles peuvent générer de nouvelles ressources budgétaires qui pourraient compenser la baisse des adhésions.

D'autre part, ces missions de service technique nous rapprochent des élus et des populations des Côtes-d'Armor. La chasse ne sera plus du tout perçue comme un simple loisir, mais comme un outil d'expertise et de gestion.

Il s'agit d'une véritable révolution culturelle qui s'impose à nous et à laquelle nous ne pouvons pas échapper.

Le bénévolat d'une part et l'expertise d'autre part constituent l'originalité de la chasse costarmoricaine. Chaque année, j'incite les chasseurs à utiliser nos outils de formation pour devenir des experts de la nature et des chasseurs irréprochables. Certes, les chasseurs du département ont consenti beaucoup d'efforts, j'en suis parfaitement conscient, mais, il y a encore du travail à faire. J'en veux pour preuve la recherche du gibier blessé. Il existe dans les Côtes-d'Armor six conducteurs agréés pour la recherche au sang du grand gibier blessé.

Le tableau de chasse est composé d'environ 5 000 chevreuils, 1 300 sangliers et 200 cerfs, soit 6 500 grands animaux dans le département.

Au cours de la saison 2016-2017, les conducteurs de l'UNUCR ont été appelés : 50 fois ! Or nous pouvons estimer que la part des animaux blessés équivaut à 15-20 % des animaux prélevés, c'est-à-dire entre 1000 et 1300 animaux qui meurent dans la nature.

50 recherches au sang d'une part et plus de mille animaux blessés et non recherchés d'autre part. Nous devons reconnaître que dans ce domaine nous sommes très mauvais.

Alors que les Côtes-d'Armor sont en pointe dans de nombreux secteurs, il y a là une faille importante. Je vous rappelle que l'animal recherché et retrouvé appartient à celui qui l'a blessé.

50 recherches au sang dans l'année, soit 10 à 12 fois moins que dans le Morbihan ou l'Ille-et-Vilaine. Je vous invite donc à réagir dès la prochaine

saison. Une carte précisant les coordonnées des 6 conducteurs agréés ainsi que les principales règles à respecter sera délivrée à tous les chasseurs lors de la validation du prochain permis. Nous n'aurons plus aucune excuse pour ne pas faire appel à ces bénévoles passionnés et compétents.

Ce n'est pas le seul paradoxe que j'ai constaté dans les Côtes-d'Armor. Il y en a un autre qui devrait nous faire réfléchir. J'entends, et je ne suis pas le seul dans ce cas, des sociétés se plaindre qu'il n'y a pas assez ou plus assez de chasseurs à participer aux battues.

Dans le même temps, les nouveaux chasseurs titulaires du permis de chasser ont du mal à trouver une société et un territoire ! Depuis 5 ans, 712 candidats ont réussi l'examen du permis de chasser. Or, tous n'ont pas validé leur permis faute d'avoir un territoire pour les accueillir.

Nous devons réfléchir et améliorer le taux de validation des permis de chasser ainsi que la communication entre chasseurs. C'est un des objectifs du second Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Cette année, nous prévoyons dans le budget 2017/2018 de passer sous la barre des 10 000 chasseurs dans le département. Ce chiffre est symbolique. Ce chiffre doit nous faire réfléchir.

Voilà l'autre défi que je vous demande de relever dans les Côtes d'Armor : accueillir les nouveaux permis de chasser que nous formons au centre de Botsay.

Il existe des associations de chasse spécialisées qui travaillent dans le sens du recrutement et de la communication vers le public : l'association des chasseurs de gibier d'eau des Côtes-d'Armor propose chaque année aux nouveaux permis une carte de chasse gratuite et la découverte de la chasse au gabion. Cette année, une semaine de la vénerie a été organisée en mars dans la forêt de La Hardouinais. Les piégeurs, les chasseurs à l'arc et au vol participent à diverses manifestations ...

Toutes ces actions et manifestations contribuent à donner une image positive de la chasse. Cela est important, mais cela n'est pas suffisant.

Il faut reconnecter la chasse avec le monde. Je pense que l'éducation à l'environnement est un des moyens. Nous disposons là encore de personnel compétent. Notre technicien Guillaume LE PROVOST est un référent national dans ce domaine. Début avril, la Fédération des Chasseurs a été invitée et associée par la MFR de Loudéac à un colloque sur l'équilibre forêt-gibier sur la base des travaux que nous menons. Le guide pratique réalisé par Pierre BROSSIER et Jacky PALLU a servi de modèle aux étudiants de 2^e année BTS Gestion Forestière. C'est exemplaire. Des contacts similaires ont été pris avec le

lycée de la Ville Davy. Il nous faut aujourd'hui aller au-devant des jeunes, il en va de l'avenir de la chasse.

Nous disposons de superbes territoires où accueillir les non-chasseurs et les futurs chasseurs pour leur montrer ce qu'est la chasse. Notre Réserve Naturelle Régionale de Glomel peut et doit devenir la vitrine des chasseurs.

Aujourd'hui, la Fédération dispose d'un site internet. Celui-ci est insuffisamment exploité par les chasseurs costarmoricains.

Internet n'est pas qu'un outil virtuel. C'est aussi un moyen réactif de communiquer et d'échanger des informations. Nous sommes de plus en plus amenés à utiliser internet pour les actes administratifs : déclaration d'impôts, changement des cartes d'identité et des passeports... 4 Français sur 5 utilisent internet aujourd'hui, mais moins de 10 % des chasseurs costarmoricains se connectent au site de la Fédération. Il y a un décalage évident avec les nouvelles générations, et je ne parle pas seulement des moins de 15 ans !

Nous devons nous adapter et proposer des outils de communication modernes. C'est l'un des axes de réflexion et l'une des priorités du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Ce Schéma, que vous avez validé lors de notre assemblée en 2016, a été approuvé par le Préfet des Côtes-d'Armor. C'est un document de 68 pages que je vous invite à lire et à mettre en œuvre. Nous y reviendrons dans le rapport d'activité.

Je vous remercie de votre attention.

Vous allez devoir vous prononcer sur ce rapport moral, nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Merci, le rapport moral est approuvé.

3. Rapport d'activité

Je vais maintenant demander à Elyane PHILIPPE de présenter notre rapport d'activité qui a toujours pour ambition de valoriser notre richesse associative.

Je te laisse la parole Elyane...

Cette saison 703 territoires ont adhéré à la Fédération, soit 8 de moins que la saison 2015/2016. Cela nous amène à faire une première transition avec le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui vient de paraître.

Concernant les territoires de chasse, je souhaite insister sur la définition du territoire de chasse cohérent qui entrera en application pour la saison 2018/2019. Cette réforme territoriale, incitative au regroupement des petits territoires, permettra de gérer les espèces sur des espaces plus appropriés et ainsi d'appliquer une gestion raisonnée du grand gibier et du lièvre. Vous retrouverez ainsi dans l'action 1.2.1. du Schéma, la définition du territoire de chasse cohérent.

Il est important de souligner que lors des groupes de travail des commissions chevreuil qui ont eu lieu la semaine dernière, la majorité des territoires concernés respectent les conditions du territoire de chasse cohérent. Cela est de bon augure pour les prochaines saisons, et nous espérons que les territoires non cohérents feront le nécessaire pour se mettre à jour.

Concernant cette évolution démographique, nous faisons face à une diminution constante du nombre de chasseurs. Celle-ci est préoccupante et devrait s'accélérer dans les années à venir, compte tenu du vieillissement de nos adhérents. L'âge moyen du chasseur costarmoricain est passé de 52 ans à 56 ans au cours des 10 dernières saisons.

Nous enregistrons 10 663 chasseurs en 2016/2017, contre 10 927 en 2015/2016, soit une diminution de 264 chasseurs (11 218 en 2014/2015). Comme vous pouvez le voir sur le graphique, ces 10 dernières saisons nous avons perdu 2 295 adhérents chasseurs. Pour information, nous étions près de 30 000 il y a 40 ans.

C'est pourquoi nous devons à tout prix stopper l'hémorragie et nous mobiliser davantage. Pour cela, nous avons inscrit dans le nouveau Schéma, un certain nombre d'actions pour favoriser le recrutement de nouveaux chasseurs. Cela passe par la formation, l'éducation à l'environnement ou encore la communication. Nous espérons que les moyens mis en œuvre feront évoluer les mentalités dans le bon sens, et permettront de faire venir à la chasse des personnes issues de tous les milieux, et qui n'étaient pas forcément prédestinés à cette pratique. Certaines actions seront soutenues par les associations de chasse spécialisées afin de proposer à ces futurs adhérents des territoires accueillants et des modes de chasse qu'ils recherchent.

Concernant la validation du permis de chasser, la Fédération a récupéré en interne la gestion du guichet unique. Cela veut dire que pour la prochaine saison, 2017/2018, les formulaires seront à retourner au siège de la Fédération à Plérin, et non plus au Crédit Agricole. Le procédé reste identique : une fois votre demande traitée, la validation sera expédiée par voie postale. Aucun permis ne sera délivré directement au siège de la Fédération. Vous aurez également la possibilité de valider votre permis de chasser en ligne via le site internet de la Fédération.

Les formations et l'éducation à l'environnement

Comme chaque année, la Fédération Départementale des Chasseurs, en partenariat avec les Associations de Chasse Spécialisées, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Gendarmerie Nationale, propose des formations à destination des chasseurs et non-chasseurs. Cette saison a une nouvelle fois été remarquable dans tous les domaines puisque 1 454 personnes ont pu suivre en 2016 nos différentes formations :

- 196 candidats se sont présentés à l'examen du permis de chasser et 140 ont brillamment reçu ce dernier, soit un taux de réussite de 71 % ;
- 29 personnes ont été formées à la chasse accompagnée ;
- 12 chasseurs costarmoricaains se sont vu délivrer une attestation de pratique de la chasse à l'arc à l'issue de 4 formations régionales.
- 118 nouveaux piégeurs ont été agréés, dont 50 étudiants des lycées de la Ville Davy et de Pommerit-Jaudy lors de sessions spécifiques organisées par la Fédération dans le cadre de leur cursus ;
- 18 personnes ont été formées pour l'obtention de leur reconnaissance d'aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier ;
- 38 personnes ont reçu une reconnaissance d'aptitude en tant que référent-chasseur chargé du contrôle initial du gibier sauvage destiné à la vente ou aux repas de chasse associatifs ;
- 495 personnes se sont perfectionnées au tir à balle du grand gibier en mouvement sur le stand de tir fédéral de Botsay à Glomel ;
- 339 personnes ont été formées à la sécurité et à l'organisation des battues grand gibier en forêt départementale d'Avaugour-Bois-Meur ;
- 150 personnes ont été formées à l'équilibre forêt-gibier en forêt de Loudéac au cours de 5 sessions de formation ;
- 37 chasseurs ont suivi la formation sur la régulation à tir des corvidés ;
- 12 personnes ont été brevetées à la gestion du Grand Gibier ;
- 10 chasseurs ont été initiés à la lecture des ailes de canards afin de déterminer l'âge et le sexe des oiseaux prélevés à la chasse.

Cette dynamique, qui perdure depuis des années, et qui répond à un désir pour le chasseur d'apprendre et d'accroître ses connaissances et compétences est très encourageante.

En plus de ces formations, la Fédération propose chaque année un certain nombre d'animations, adaptées en fonction du public visé. Les établissements scolaires et les centres aérés nous sollicitent de plus en plus pour des animations autour du cycle de l'eau, des saisons, de la faune sauvage, des insectes

pollinisateurs... et bien d'autres thématiques encore. Cela représente aujourd'hui près de 60 % du temps de travail de Guillaume LE PROVOST, notre technicien en charge de l'éducation à l'environnement.

A ce sujet, je vous informe de la création du site internet de la Fédération Nationale des Chasseurs, Ekolien.fr, dédié à l'éducation à l'environnement et auquel le département des Côtes-d'Armor contribue.

Bilan des subventions fédérales

En ce qui concerne les subventions fédérales allouées entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, 32 791,88 € ont été dépensés contre 34 902,60 € l'exercice précédent, et ont été répartis de la manière suivante :

- Gestion des territoires : 3 815,45 €
- Régulation des prédateurs : 8 884,25 €
- Subventions exceptionnelles : 6 572,42 €
- Fonds d'Intervention Fédéral (2 500 € alloués par pays cynégétique) : 13 519,76 €

En 2015/2016, 13 territoires ont bénéficié de subventions du Fonds d'Intervention Fédéral contre 28 territoires en 2014/2015. Les territoires qui bénéficient de subventions sont de moins en moins nombreux, ce qui est regrettable. La majeure partie des pays cynégétiques (9/13) est à son plafond maximum de mise en réserve (9 000 €), parfois depuis plusieurs années. Nous vous proposons des soutiens financiers et techniques, à vous de nous proposer des territoires motivés qui souhaitent s'impliquer dans la gestion cynégétique.

Situation du gibier

Comme présenté l'année dernière, la saison 2015/2016 était la plus mauvaise rencontrée depuis la mise en place du plan de chasse en 2002, que ce soit au niveau des attributions, des réalisations ou du taux de réalisation. Néanmoins, l'IK départemental moyen calculé en 2016 était en augmentation par rapport à 2015 passant de 1,13 lièvre au km à 1,33 lièvre au km. Cela a permis des attributions plus importantes pour la saison 2016/2017. On est passé de 1 180 lièvres attribués en 2015/2016 à 1 482 pour la saison écoulée. 270 territoires répartis sur 179 communes différentes étaient attributaires d'au moins un bracelet « lièvre » cette saison. Concernant les prélèvements, après le retour des bilans de 91 % des territoires, 1 116 lièvres ont été prélevés soit un taux de réalisation de 75 % (identique à la saison précédente).

De plus, les comptages qui ont eu lieu début février sont en cours d'analyse.

Pour le moment, les IK ont été calculés pour 6 des 13 pays. La tendance générale qui se dégage est une augmentation de l'IK lièvre, plus ou moins importante selon les secteurs, tandis que l'IK renard diminue. On atteint même pour le renard les IK les plus faibles jamais relevés. Cela peut en partie s'expliquer par l'apparition de la gale sarcoptique depuis maintenant plusieurs années. Et qui semble avoir eu un impact sur la population départementale de renard. Avec, j'insiste, des disparités selon les secteurs. Ces résultats vous permettent de connaître la tendance pour 2017, mais ils ne sont pas définitifs puisqu'il reste 7 pays à analyser. A noter que cette année les conditions d'observation lors des comptages étaient optimales.

Un point rapide sur l'état sanitaire du lièvre dans le département. Il y a un an, nous évoquions les premiers cas connus de tularémie en Côtes-d'Armor, relevés au cours de la saison 2015/2016 sur 3 communes différentes. Cette saison, deux nouveaux lièvres récoltés sur les communes de Saint-Gildas et Matignon étaient porteurs de la bactérie. La présence de la tularémie dans nos campagnes est préoccupante, et nous devons tous être vigilants quant à l'état sanitaire de nos populations de lièvres. Je vous rappelle qu'en présence d'un cadavre de lièvre, munissez-vous de gants avant toute manipulation, et prévenez les services de la Fédération afin que l'animal soit analysé en laboratoire.

Pour la situation du faisan commun dans le département, les projets de réimplantation de l'espèce sont peu nombreux, mais les territoires impliqués sont plus motivés que jamais. Les mesures prises dans le cadre des conventions fédérales portent leurs fruits d'année en année, non sans l'implication de plusieurs dizaines de bénévoles. Les comptages réalisés en 2016 montraient une diminution généralisée du nombre de coqs chanteurs, expliquée en partie par les conditions météorologiques printanières néfastes à la survie des jeunes. En conséquence, cela n'a pas permis au GIC du Sulon d'être attributaire d'un plan de chasse pour la troisième saison consécutive.

Néanmoins, les comptages 2017 viennent d'être effectués sur trois secteurs pilotes : Dolo, le GIC du Sulon et le groupement du Blavet qui regroupe désormais les communes de Plounévez-Quintin et Saint-Nicolas-du-Pélem... et les résultats sont très encourageants. Les communes de Maël-Pestivien et de Plouguernevel n'ont pas réalisé de comptage cette année.

On recense donc en 2017 :

- A Dolo, près de 2 fois plus de coqs ont été comptés cette année sur le territoire de 2 230 hectares par rapport à 2016. On est passé de 2,74 coqs chanteurs aux 100 hectares à 4,80 ;
- Sur les 5 116 hectares comptés du GIC du Sulon, 4,74 coqs chanteurs aux 100 hectares, contre 4,21 en 2016. Un plan de chasse devrait être accordé la saison prochaine, contrairement à celle écoulée ;

- Sur les 1 441 hectares prospectés à Saint-Nicolas-du-Pélem, 79 coqs chanteurs ont été dénombrés soit un résultat de 5,48 coqs chanteurs aux 100 hectares contre 4,84 l'année dernière. En passant la barre symbolique des 5 coqs aux 100 hectares, Saint-Nicolas-du-Pélem devrait donc se voir attribuer son premier plan de chasse « faisan » la saison prochaine ;
- Et enfin, sur les 2 140 hectares inventoriés à Plounévez-Quintin, le résultat obtenu est 3,97 coqs aux 100 hectares contre 2,67 en 2016.

Nous remercions l'ensemble des participants à ces opérations de suivi qui attirent chaque année de nombreux chasseurs ou non, qui parfois même viennent en famille pour profiter de ces soirées conviviales. Espérons que le printemps soit propice à une bonne reproduction, ce qui n'a pas été le cas ces deux dernières saisons.

Pour ce qui est du tableau de chasse, le faisan est la deuxième espèce la plus prélevée en Côtes-d'Armor après le pigeon ramier. On estime que 36 803 faisans ont été prélevés la saison dernière. Comme vous pouvez le voir à l'écran, les prélèvements de petit gibier sédentaire à plumes sont stables depuis une dizaine d'années. Ces oiseaux proviennent quasi-exclusivement de lâchers de tir.

Dans le cadre des opérations de suivi des populations hivernantes de bécasse des bois, les services de la Fédération comptaient deux nouveaux techniciens bagueurs dans leur rang cette saison : Guillaume LE PROVOST et Arnaud LETELLIER. Cela s'est ressenti dans les résultats puisque 69 oiseaux ont pu être bagués au cours de 28 sorties et 58 heures de prospection.

En matière de prélèvements, les bénévoles du Club National des Bécassiers ont débuté la saisie des carnets retournés à la Fédération pour la saison 2016/2017. La saison dernière, 89,4 % des 9 330 carnets distribués ont été retournés à la Fédération. C'est l'un des meilleurs taux de retour au niveau national, et nous ne pouvons que vous encourager à continuer dans cette voie. Les prélèvements étaient estimés à 23 463 oiseaux, ce qui est quasiment identique à la saison précédente.

Une nouvelle donnée pour présenter l'évolution des prélèvements de bécasses : le nombre d'oiseaux prélevés pour chaque chasseur ayant prélevé au moins une bécasse. Sur le graphique on constate que ces 10 dernières saisons, ce chiffre varie entre 5 et 7 oiseaux par chasseur et qu'il est relativement stable depuis 4 saisons. Il est de 5,76 oiseaux pour la saison 2015/2016.

Les comptages aux chiens d'arrêt réalisés chaque hiver en partenariat avec le Club National des Bécassiers dans les massifs du Conseil Départemental (Beffou et Avaugour-Bois-Meur) et du Conservatoire du littoral (Lann Ar Waremm) donnent des résultats stables par rapport aux saisons précédentes. Il semblerait qu'on ait atteint une capacité maximale d'accueil pour ces massifs en réserve de chasse.

De plus, cette saison a été marquée par un hiver rigoureux. En effet, le protocole « vague de froid » a été déclenché dans le département à la mi-janvier. Malgré une légère diminution du poids des oiseaux observés lors des sorties « baguage », aucune mesure restrictive n'a été prise en Côtes-d'Armor, comme cela a pu être le cas dans d'autres départements. Nous étions proches de prendre des dispositions, mais l'absence d'afflux massifs de bécasses sur certaines zones et le dégel annoncé nous en ont dissuadé.

Par ailleurs, pour le pigeon ramier, il est important de noter la diminution constante des prélèvements si on s'en réfère aux trois dernières enquêtes prélèvements. On est passé de 126 194 prélèvements en 2007/2008, à 65 402, huit saisons plus tard. De plus, sur les 21 carnets de prélèvement retournés à la Fédération par les chasseurs utilisateurs d'appelants vivants, on a relevé en moyenne 36 oiseaux prélevés par chasseur (dont 3 avec 0 prélèvement). En matière de suivi scientifique, le service technique de la Fédération a bagué 71 jeunes colombidés au printemps 2016 : 29 pigeons ramiers, 41 pigeons colombins et 1 tourterelle turque.

A noter que cette saison, de nombreux adhérents nous ont signalé la présence de plumées au sol ou de pigeons affaiblis. Cela est très certainement dû à la trichomonose, maladie parasitaire qui touche principalement les colombidés. Ce parasite est présent de façon cyclique, mais semble avoir été plus virulent cette saison.

Enfin, pour le lapin de garenne, la saison dernière fut marquée par la présence de la maladie sur l'ensemble du département. Les populations de lapin en ont souffert et cette saison ne semble pas avoir été meilleure. Les adhérents nous font part d'une chute drastique des populations et parfois même d'une disparition de l'espèce et cela, pas seulement à cause de la maladie. En effet, de nombreux chasseurs font face sur leur territoire à la destruction des talus et des haies. Il faut savoir qu'en 2015/2016 on estime à 21 809 le nombre de lapins prélevés sur le département, alors que les dernières enquêtes étaient au-delà des 40 000 prélèvements. De plus, le Président vous parlait dans son rapport moral du cas de Saint-Julien, commune impliquée depuis des années dans la gestion du lapin, qui a dû faire face cette année à la maladie. D'autres territoires s'en sont mieux sortis à l'image de Plouëc-du-Trieux qui continue de gérer l'espèce à travers son parc d'élevage et des aménagements favorables. Cette saison, des nouveaux territoires ont prévu de signer une convention avec la Fédération pour la gestion du lapin de garenne.

Estimation des prélèvements de petit gibier à la chasse à tir

L'enquête qui permet d'estimer les prélèvements en chasse à tir en Côtes-d'Armor a été renouvelée cette saison. L'année dernière, l'objectif était d'illustrer le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec les données

les plus récentes possibles. Vous retrouverez donc dans ce document tous les résultats de cette enquête. La Fédération a été encore plus loin puisqu'elle a décidé de répéter cette enquête chaque année jusqu'à l'échéance du Schéma en 2022. Cela nous permettra de suivre l'évolution des prélèvements d'une année sur l'autre, ce qui est la moindre des choses pour une Fédération des Chasseurs. Au 21 avril, 1 083 enquêtes ont été retournées à la Fédération sur les 2 465 envoyées, soit le même taux de retour que l'année dernière, 44 %. Je me permets de rappeler aux personnes qui n'ont pas encore répondu de le faire au plus vite, même s'il n'y a aucun prélèvement à renseigner. L'idéal étant d'avoir un maximum de retours pour une enquête la plus fiable possible. A noter que les espèces soumises à plan de chasse et à plan de gestion font l'objet d'un suivi exhaustif via le retour des cartons de tir pour le grand gibier et des pattes arrières pour le lièvre. Ces espèces ne figurent donc pas dans l'enquête.

Situation du gibier (suite)

Pour le grand gibier, 2016/2017 était la première saison où la saisie des cartes T en ligne via l'espace « adhérent » du site de la Fédération était proposée à tous les territoires. Cela a très bien fonctionné puisque 172 territoires ont saisi un total de 1 943 cartes T en ligne ce qui représente près de 30 % des cartes T utilisées. Nous ne pouvons que vous inciter à continuer dans cette voie. Cela permet de décharger les bénévoles de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier qui saisissent les cartes T « chevreuil » retournées à la Fédération.

Pour le chevreuil justement, cette saison était la première depuis plus de 20 ans où le nombre d'attributions était inférieur à la saison précédente. 5 138 chevreuils étaient attribués cette saison sur 701 territoires différents (contre 5 208 en 2015/2016). Le taux de réalisation est de 97 % avec un tableau de chasse de 4 996 animaux.

S'agissant du cerf élaphe, 224 grands cervidés ont été attribués cette saison à 54 territoires différents. 171 mâchoires ont été restituées et analysées par la Fédération en collaboration avec l'Association des Chasseurs de Grand Gibier. Le plan de chasse départemental est réalisé à hauteur de 76 %.

Les résultats des comptages nocturnes réalisés au mois de mars 2017 sur les 6 unités de population sont variés selon les secteurs. Je vais vous présenter les indices nocturnes calculés suite aux comptages. Cet indice nocturne est un des indicateurs de changement écologique (ICE) utilisé pour la gestion du cerf élaphe. Les chiffres correspondent au nombre de cerfs vus par kilomètre éclairé :

- Sur l'unité de population d'Avaugour - Le Guercy, l'indice nocturne est passé de 0,30 à 0,08. Il semblerait que le noyau de la population, historiquement concentré sur le massif de Beaumanoir, ait été éclaté suite aux travaux sylvicoles et coupes rases réalisées ;

- Pour la deuxième année de comptage de l'unité de L'Hermitage-Lorge, depuis sa réhabilitation, l'indice nocturne relevé est de 0,35 contre 0,39 l'année dernière ;
- Sur l'unité de La Hardouinais, la population se porte toujours bien, et les résultats sont de plus en plus stables. L'indice nocturne 2017 est de 0,71 contre 0,70 en 2016 ;
- Pour le massif de la Hunaudaye, l'indice nocturne est relativement stable, on est passé de 0,30 cerf au km ces deux dernières années, à 0,26 en 2017 ;
- En revanche, à Loudéac, après une baisse en 2016, l'indice nocturne est revenu au niveau de 2014 et 2015 soit 0,26 cerf au kilomètre en 2017 ;
- Et enfin, sur l'unité des Montagnes Noires, à cheval sur les départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan, l'indice nocturne continue de diminuer, passant cette année à 0,16.

Nous nous réjouissons du travail accompli au travers des différents indicateurs de changement écologique par les salariés de la Fédération, de l'Office National des Forêts, de la DDTM, du Conseil Départemental, du groupement forestier de la Hardouinais, des bénévoles de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier, des territoires de chasse impliqués dans cette gestion et des équipages de grande vénerie.

Et enfin, voici un bilan de la saison écoulée pour le sanglier. Pour la première fois en Côtes d'Armor, les prélèvements déclarés à la Fédération ont dépassé la barre des 1 000, et on est bien au-delà puisque 1 306 sangliers ont été déclarés via les cartes T (hors parcs et enclos). Pour rappel, le tableau moyen des 4 dernières saisons était de 867 animaux par an, soit une augmentation de 51 %.

L'un des objectifs principaux de la mise en place d'un plan de gestion était le partage de la ressource. Cela semble porter ses fruits puisque cette saison, 379 territoires différents ont prélevé au moins un sanglier, contre 315 la saison dernière et 300 celle d'avant.

Contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse ou entendre lors des réunions de secteur, je vous précise que le sanglier est classé « nuisible » dans notre département. Ce statut permet à chaque territoire de faire une demande de destruction au mois de mars en cas de surpopulation ou de dégâts agricoles importants.

Compte tenu des prélèvements de sangliers et des remontées de terrain faisant état de nombreuses compagnies en fin de saison, nous pouvions nous attendre à une nette augmentation des dégâts cette saison. Pour le moment, cela n'est pas le cas. Au 21 avril 2017, 131,45 ha de cultures agricoles ont été détruits par le grand gibier, pour un montant indemnisé de 121 577,70 €. Le sanglier est

responsable de 70 % des dégâts (84 908,61 €), le cerf 23 % (27 903,81 €) et le chevreuil 7 % (8 765,28 €). La saison dernière, la Fédération a indemnisé 136 766,54 € pour 127,10 ha de surfaces détruites. Les chiffres pour 2016/2017 ne sont pas définitifs puisque le compte dégâts est arrêté au 30 juin de chaque année. Aujourd'hui, on peut estimer que ces dégâts sont financièrement « tolérables », mais il va falloir être très vigilant dans les semaines à venir, et être réactifs en cas de besoin.

Situation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2016. Vous le savez sûrement déjà, mais depuis le printemps 2015 la Fédération travaille sans directeur. Le dernier directeur en poste, Cyril LE BELLEGO, après plusieurs mois en arrêt maladie, a été reconnu inapte à son poste par la médecine du travail et son licenciement a été prononcé le 16 juin 2016. En parallèle, une procédure au conseil des prud'hommes a été engagée à sa demande, à l'encontre de la Fédération. Le jugement a eu lieu le 30 mars 2017 et le résultat sera connu le 29 juin prochain.

Ce poste de directeur a été « remplacé » par un poste de chargé de mission. C'est Romain PARDOËN, ancien CDD en charge de la rédaction du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui occupe aujourd'hui cette fonction.

De plus, Maëlle LAMBERT, secrétaire de la Fédération, a été remplacée pendant son congé maternité de juillet à décembre 2016 par Sophie MORCET. Après avoir donné satisfaction au Conseil d'Administration, Sophie a été prolongée en CDI, en vue du remplacement de Marie-Louise LE GARS, qui part à la retraite le 31 juillet prochain.

En plus de ces deux nouveaux renforts, la Fédération continue de faire confiance à de nombreux jeunes en apprentissage, CDD, service civique ou stage. Ainsi, Alexandra, Arnaud, Claire, Gwen, Gwendal, Julien, Kevin, Maxime, Manon, Mélisandre, Raphaëlle, Romane, Sabrina, Tifaine et Valentin sont venus prêter main forte aux techniciens ou découvrir les nombreuses missions de la Fédération.

Depuis la dernière Assemblée Générale, la vie de la Fédération a été rythmée par plusieurs évènements :

- L'inauguration le 29 mai 2016 de la Réserve Naturelle Régionale de Plounérin, qui est classée Espace Remarquable de Bretagne. La Fédération des Chasseurs est impliquée dans la gestion de cet espace naturel par des opérations de restauration de mares et de prairies, et par l'organisation du suivi des populations d'amphibiens. La société de chasse communale de Plounérin est également actrice puisqu'elle est propriétaire de 27 des 160,7 ha qui constituent la réserve ;

- L'inauguration du « Jardin de la Biodiversité » le 29 juin 2016 au siège de la Fédération, à Plérin. Parmi ces aménagements paysagers on retrouve une mare pédagogique, des ruches et des jachères mellifères, un muret en pierre sèche, un verger et des haies avec des essences locales... Ces aménagements sont le fruit d'un partenariat étroit entre la Fédération et plusieurs établissements scolaires puisque l'essentiel des travaux a été réalisé par des étudiants. Cela donne une nouvelle image à la Fédération des Chasseurs et à la chasse en général, et sert également de support pour les animations. N'hésitez pas à venir découvrir le « Jardin de la Biodiversité » ;
- Le vernissage du guide pratique de l'équilibre forêt-gibier le 27 septembre 2016, en présence du Préfet et du Président du Conseil Départemental notamment. Cet ouvrage co-réalisé par M. BROSSIER du CRPF Bretagne et M. PALLU de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, en partenariat avec la Fédération et l'ensemble des organismes sylvicoles et institutionnels du département, est le résultat de 4 années de travaux. Ces travaux qui sont également valorisés au niveau national par l'intermédiaire du concours des Honneurs de la Chasse – Laurent Perrier, auquel nous avons participé cette année. Le projet présenté semble intéresser le jury, qui vient nous rendre visite la semaine prochaine pour évaluer notre candidature ;
- Dans la continuité de ce dossier, la Fédération a établi un partenariat avec la MFR de Loudéac, qui propose désormais des formations « gestion forestière ». Ainsi, la Fédération intervient auprès des étudiants sur la thématique de l'équilibre forêt-gibier et sur les missions de la Fédération en matière de suivi de la faune sauvage. Ce partenariat a permis d'organiser le 07 avril dernier une table ronde sur l'équilibre forêt-gibier qui faisait suite à la restitution des travaux des étudiants ;
- La Fédération participe également au projet de la future RN 164 (secteur Rostrenen / Glomel) en tant que personne qualifiée en matière de faune, flore et de la protection de la nature. Elle siège en commission et concourt à l'étude de la perméabilité de l'ouvrage par la faune sauvage ;
- La continuité des travaux entrepris sur la Vallée du Léguer en partenariat avec Lannion-Trégor-Communauté et l'INRA-SAD Paysage. Pour cette deuxième des quatre années de programme, c'est Raphaëlle SOLE, étudiante en Master 2 d'écologie à Montpellier, qui est en charge du dossier. L'outil de diagnostic et d'évaluation du bocage expérimenté en 2016 sur la Vallée du Léguer est exporté cette

année sur les communautés de communes de Lamballe et de Loudéac (Lamballe Terre & Mer et Loudéac Communauté Bretagne Centre).

- La continuité du partenariat avec la SAUR, le Conseil Départemental, la CCKB et le syndicat mixte de Kerné-Uhel sur le périmètre de la retenue d'eau de Kerné-Uhel. Les financements perçus cette année nous ont permis d'engager une stagiaire, Romane LOZAC'H, étudiante en licence pro en écologie à Brest, qui réalise sur le site du Conseil Départemental un inventaire des populations de reptiles indicateurs de la qualité des lisières forestières. Elle met également en place sur les parcelles forestières, l'indicateur de biodiversité potentielle développé par le CNPF. Ces travaux ont pour objectif d'intégrer la biodiversité dans la gestion sylvicole ;
- De plus, en 2016, à la demande d'un élu de la Communauté de Communes de Loudéac (anciennement Cidéral et aujourd'hui Loudéac communauté Bretagne Centre), la Fédération est intervenue lors d'un conseil communautaire pour y présenter ses missions et la chasse en général. Les maires des communes ont apprécié la démarche, et l'impact a été immédiat puisque dans la foulée nous sommes intervenus auprès de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et de Lamballe Terre & Mer. Cela représente environ 70 communes. L'objectif d'ici la fin de l'année est d'intervenir auprès du plus grand nombre de conseils communautaires du département (Dinan, Guingamp, Lannion) ;
- Ce rapport d'activité est également l'occasion de mettre en avant une association dynamique des Côtes-d'Armor, celle des chasseurs de gibier d'eau. Elle avait pour projet depuis plusieurs années le remplacement du gabion n°04 situé en baie de Beaussais. C'est désormais chose faite depuis l'été dernier puisque les bénévoles se sont mobilisés en nombre. L'ancien gabion qui prenait l'eau est devenu étanche et plus sûr, ce qui permet aux chasseurs de pratiquer leur passion dans de meilleures conditions. La Fédération est fière d'avoir apporté un soutien financier à ce projet. C'est encourageant de voir des chasseurs se mobiliser ainsi pour faire vivre ce mode de chasse traditionnel qu'est la chasse de nuit du gibier d'eau en Côtes-d'Armor ;
- Et enfin, l'un des événements majeurs de l'année passée pour la Fédération, est la publication et la mise en application du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2017-2022, dont nous avons déjà un peu parlé depuis le début de cette assemblée. Pour rappel, il a été validé ici même il y a un an lors de l'assemblée générale. Après plusieurs réunions de concertation, il a fait

l'objet d'une étude environnementale, d'une validation en CDCFS le 22 novembre 2016 et d'une consultation publique d'un mois avant la signature du Préfet des Côtes-d'Armor le 26 décembre 2016. Cette dernière date correspond à la mise en application du Schéma. Vous retrouverez donc dans ce document les 123 actions prévues par la Fédération pour les 6 prochaines années. Ces actions sont réparties en 18 axes de travail qui abordent différents thèmes tels que : la sécurité, les territoires de chasse, le suivi sanitaire, la communication, la formation, la recherche au sang, les partenariats, les dégâts de gibier, et un focus sur les espèces chassables du département (cervidés, gibier d'eau, petit gibier sédentaire, colombidés, bécasse des bois, etc.). Chaque administrateur, détenteur de droit de chasse adhérent à la Fédération, président d'association de chasse spécialisée et chaque institution a reçu au moins un exemplaire. Il est également consultable en ligne sur le site internet de la Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor.

Pour terminer, depuis maintenant plusieurs années, nous participons à différentes manifestations qui touchent de près et parfois de loin au monde de la chasse. Entre autres :

- Les Terralies, le salon de l'agriculture des Côtes d'Armor. Après deux années d'absence, la Fédération était représentée l'année dernière dans le hall « Biodiversité » au milieu d'ateliers sur l'apiculture, l'agriculture biologique, les insectes, les zones humides... Cela nous a permis de présenter les travaux menés par la Fédération sur les dossiers environnementaux notamment. Les Terralies 2017 auront lieu les 19, 20 et 21 mai prochain. La Fédération sera de nouveau représentée ;
- Le salon Natur'Armor qui a eu lieu cette année les 4 et 5 février 2017 à Erquy et organisé par Vivarmor Nature. La Fédération était présente au milieu des autres associations de protection de la nature pour accueillir les 3 670 visiteurs ;
- Les portes ouvertes de Pommerit-Jaudy, le jeudi de l'Ascension en compagnie des associations de chasse spécialisées. Cette année, ce sera le jeudi 25 mai ;
- La fête du bois à Plédéliac, qui aura lieu cette année le dimanche 06 août ;

Je vous informe également que le week-end prochain, le dimanche 30 avril, le Rallye Armor fêtera ses 50 ans à Plésidy et vous convie à cette fête autour de la grande vènerie.

Une nouvelle date vient se greffer cette année au calendrier des fêtes de la chasse. Le dimanche 09 juillet prochain aura lieu la première fête de la chasse et

de la pêche au château de Kergrist à Ploubezre. Au programme, stands des associations de chasse spécialisées, jeux pour enfants, présentation de plus de 300 chiens, démonstration de chasse à courre, visite du château, messe de Saint-Hubert...

Enfin, à l'automne 2017, la Fédération en partenariat avec l'association de chasse au vol « Breizh En Vol » organisera une journée découverte de ce mode de chasse ancestral, en présence de fauconniers de toute la France.

J'en ai terminé pour ce rapport d'activité.

Le président prend la parole :

« Je peux vous assurer que lorsque nous entendons ce rapport d'activité, c'est un sentiment de fierté qui peut vous animer. Il faut voir le travail qui est réalisé au cours d'une année. Ce travail là ne pourrait pas être effectif s'il n'y avait pas un investissement de votre part. Certes, il y a les administrateurs de la Fédération, le personnel, mais il y a aussi le bénévolat, les associations de chasse spécialisées, et il faut voir ce que cela nous permet de réaliser comme travaux aujourd'hui. Merci encore à vous tous ».

Je vais maintenant soumettre ce rapport d'activité au vote de l'Assemblée.

Quels sont ceux qui sont contre : 0

Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Le rapport d'activité est approuvé.

4 et 5. Rapports du commissaire aux comptes et approbation des comptes 2015/2016

Je passe la parole à M. PIERRES, expert-comptable, qui va vous présenter les comptes de l'exercice 2015/2016 et vous lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant « le fonctionnement général de la Fédération des chasseurs, l'indemnisation des dégâts de grand gibier et enfin le fonctionnement du centre de formation de la Fédération des Chasseurs ».

Présentation et lecture du rapport de gestion par M. PIERRES.

.../...

Monsieur PIERRES, je vous remercie.

Vous allez devoir vous prononcer sur les comptes de 2015/2016.

Je vais passer la parole à notre commissaire aux comptes pour qu'il vous présente ses différents rapports.

M. GUILLOU, vous avez la parole.

Lecture du rapport général et du rapport spécial par M. GUILLOU.

Merci M. GUILLOU.

Nous allons donc passer aux votes des différentes résolutions :

1^{ère} résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015/2016.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La première résolution est donc adoptée.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30/06/2016 soit

- Compte dégâts : excédent de 14 590,89 € ;
- Compte fédération : excédent de 34 337,45 € se décomposant de la façon suivante :

Administration générale : excédent de 37 943,65 € ;

Formation : perte de 3 606,20 €.

Ces résultats sont affectés selon les modalités suivantes :

Le résultat « dégâts » de 14 590,89 € est affecté en augmentation du compte « réserve dégâts » qui passe de 454 138,29 € à 468 729,18 €.

Le résultat « fédération » de 34 337,45 € est affecté pour 37 943,65 € en augmentation de la « réserve de gestion » et pour 3 606,20 € en diminution de la « réserve du centre de formation ».

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La deuxième résolution est approuvée.

3^{ème} résolution (affectation des réserves) :

L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30 juin 2016 de la façon suivante :

| COMPTE FEDERATION | |
|---|-----------------------|
| Réserve immobilisée | 708 865,37 € |
| Réserve pour renouvellement des immobilisations | 319 990,44 € |
| Subvention sur bien renouvelable | 130 725,03 € |
| Réserve affectée à l'équilibre | 70 340,00 € |
| TOTAL | 1 229 920,84 € |

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Réserve de gestion | 1 405 555,26 € |
| Réserve projet associatif | 114 604,26 € |
| Réserve de centre de formation | - 2 847,43 € |
| Réserve Fonds d'Intervention Fédéral | 107 901,93 € |
| - Pour le pays 01 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 02 | 8 546,66 € |
| - Pour le pays 03 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 04 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 05 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 06 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 07 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 08 | 4 282,13 € |
| - Pour le pays 09 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 10 | 7 209,54 € |
| - Pour le pays 11 | 9 000,00 € |
| - Pour le pays 12 | 6 863,60 € |
| - Pour le pays 13 | 9 000,00 € |
| TOTAL | 1 625 214,02 € |

| COMPTE DEGÂTS | |
|---------------------|---------------------|
| Réserve dégâts | 468 729,18 € |
| Réserve immobilisée | 13 050,15 € |
| TOTAL | 481 779,33 € |

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La troisième résolution est approuvée.

4^{ème} résolution :

L'assemblée générale approuve les conventions mentionnées au rapport spécial du commissaire aux comptes.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

La quatrième résolution est approuvée.

6. Approbation du budget 2017/2018

Je vais à nouveau demander à Monsieur PIERRES de vous présenter le budget 2017/2018 élaboré par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Monsieur PIERRES vous avez la parole.

Présentation et lecture du budget 2017/2018 par M. PIERRES.

.../...

Merci M. PIERRES.

Comme tout à l'heure, nous allons procéder aux votes liés à ce budget

En ce qui concerne le prix du timbre : 68 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le nouveau chasseur, c'est-à-dire la personne qui valide son permis de chasser dans la saison cynégétique qui suit l'obtention de son titre permanent du permis de chasser, le prix du timbre est proposé à 30 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour l'adhésion simple : 155 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour la formation des candidats à l'examen du permis de chasser : 50 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet chevreuil : 35 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet cerf : 168 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet sanglier : 58 € et le remboursement du bracelet non utilisé : 56 €.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Pour le programme de subventions 2017/2018 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés achetant des pièges, cages à pies et boîtes à fauves uniquement :

| Gestion des territoires | |
|---|---|
| Aides à l'acquisition de parcelles | 15 € pour 10 ares – plafond à 3 ha. Le demandeur devra être une association loi 1901 à durée illimitée – Pour plus de 3 ha, décision du Conseil d'Administration. |
| Jachères Environnement et Faune Sauvage | Voir contrats spécifiques |
| Acquisition de matériel de protection des cultures agricoles en prévention des dégâts de grand gibier | 50 % du coût du matériel acquis auprès de la Fédération. |

| Régulation des prédateurs et déprédateurs | |
|--|---|
| Piège | 50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération |
| Cage à pie | 15 € par cage achetée à la Fédération |
| Boîte à fauves | 15 € par cage achetée à la Fédération |
| Cage à corvidés | 65 € par cage (plan fourni par la Fédération) |

Fond d'intervention fédéral pour les pays cynégétiques

Afin d'apporter son soutien à tout projet non pris en compte par le programme de subvention ci-dessus, il est créé un fonds d'intervention fédéral. Pour cela, il est attribué une somme de 2 500 € par pays cynégétique plafonné en réserve à 9 000 €. Ce dossier doit être déposé avant le 30 septembre 2017 pour étude et analyse par le comité de pilotage du pays. Ces sommes financeront les projets reconnus intéressants par le Conseil d'Administration. Tout dossier de demande de subvention peut bénéficier de l'aide des services de la Fédération pour être monté.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Le budget 2017/2018 est donc approuvé. Merci à vous tous.

Merci M. PIERRES.

Nous avons la chance d'accueillir parmi nous des parlementaires. Ils ont aussi des engagements surtout par les temps qui courent. Ils m'ont fait savoir qu'ils étaient assez pressés. Je vais passer la parole à **Mme LE HUEROU** :

« Merci monsieur le Président de me donner la parole et merci pour votre invitation.

Tout d'abord, je voulais vous féliciter monsieur le Président pour m'avoir fait découvrir et prendre conscience de toutes les facettes du monde de la chasse. Vous m'avez accueilli à PLERIN, et au centre de Botsay, qui est sur ma circonscription. C'est au travers de ces échanges que nous mesurons tout le travail accompli. Un exemple, cette matinée présentant les activités de votre association démontre combien vous êtes des éléments incontournables de notre paysage costarmoricain. Les chasseurs nous les connaissons, nous avons souvent le regard du loisir et de la convivialité, mais la chasse c'est bien autre chose. C'est toutes les questions de régulation des espèces, la connaissance des espèces, mais aussi leur cadre de vie, leur habitat, leur faune et flore. Tout cela constitue notre environnement.

Nous avons parfois des difficultés sanitaires. Je pense par exemple à la grippe aviaire qui nous frappe aujourd'hui. Vous avez un rôle majeur dans la veille sanitaire par la vigilance que vous devez porter.

Concernant l'équilibre forêt gibier, nous avons de magnifiques massifs forestiers qui, sans les chasseurs, ne seraient pas régulés (Bois-Meur Avaugour, Beffou, Coat Noz, Coat Nay). La question de votre mission de service public, vous l'avez notée dans votre compte rendu d'activité, dans votre rapport moral, monsieur le Président, est une mission incontournable. Vous êtes un laboratoire

d'experts avec de nombreuses compétences sans lesquelles l'équilibre de notre environnement général pourrait être en difficulté.

Je voulais saluer votre effort en matière de formation, d'éducation à l'environnement mais aussi en matière de sécurité. Je voulais souligner l'effort que vous faites dans l'accompagnement de nos jeunes notamment en les accueillant en apprentissage. La jeunesse a été une priorité pour notre majorité des cinq précédentes années. Nous mesurons tout le panel et l'envergure de votre implication, particulièrement en accompagnant nos jeunes qui viennent à vos côtés apprendre au-delà de la chasse, toute cette gestion de la biodiversité et de l'environnement. Vous faites tout ce travail avec passion et compétences. Au-delà du budget que nous venons de voir (1 million d'euros), c'est aussi toutes les manifestations que les uns et les autres peuvent développer au cœur de nos différentes communes, en mobilisant les nombreux bénévoles qui participent à la vie de nos territoires et à son développement. C'est une vraie passion qui sert l'économie du département mais aussi la maîtrise de notre environnement.

Je voulais juste dire un dernier mot concernant vos effectifs, puisque vous notez que vous avez plutôt une tendance à la baisse. Au-delà du nombre, la qualité et le visage du chasseur a changé, il est un gestionnaire du milieu plutôt qu'un chasseur tel que nous pouvions l'imaginer il y a quelques années. J'ai un appel à vous lancer. Je note que vous êtes de nombreux hommes chasseurs et peut-être pourrions-nous inverser la courbe en mobilisant aussi les compagnes, les épouses. Il y en a quelques-unes dans la salle, je les remarque, mais elles pourraient peut-être contribuer à inverser la courbe et faire en sorte que cette passion autour de la chasse, autour de l'équilibre de notre environnement, puisse être plus nombreuses et encore plus efficaces dans votre mission de passion personnelle mais aussi collective au nom de l'action publique.

Je retiens vraiment tout votre travail et je reste à votre disposition. Je n'ai pas entendu dans vos rapports de revendication en terme d'évolutions législatives mais sachez que nous sommes à votre disposition, pour vous écouter, vous entendre et travailler avec vous sur ces évolutions quand elles sont nécessaires. Nous avons voté une loi sur la biodiversité mais le travail de terrain avec les acteurs de terrain est essentiel pour faire en sorte que nos lois soient les plus adaptées à la réalité quotidienne et à vos besoins. Merci. »

Merci beaucoup Mme la députée.

Je vais maintenant passer la parole à **M. LE FUR** :

« Bonjour à tous, monsieur le Président, mesdames et messieurs du conseil d'administration, chers amis chasseurs, chers collègues élus. Je suis très heureux de me retrouver parmi vous à l'occasion de cette assemblée générale, où je ressens un mélange de passion et d'expertise.

Je me suis fait un devoir avec le conseil de votre Président d'aller voir l'ensemble des types de chasse. J'ai découvert la chasse à l'arc, la vénerie sous terre. Je constate la diversité des formes de chasse. Le socle reste aussi les associations de chasses communales, le chien d'arrêt, le chien courant et autant de réalité de la chasse qui anime nos campagnes.

Je voulais vous remercier pour ce que vous faites, notamment à GLOMEL, avec ce centre tout à fait remarquable qui donne un tour très professionnel à votre activité, mais aussi ce que vous faites pour compter, pour contrôler, pour inciter dans le domaine de la chasse. Aujourd'hui, votre nombre diminue, le pic était à 28 000, il est à 10 000, ne nous leurrions pas, c'est un souci, il faut transmettre. C'est un souci pour vous, c'est un souci pour le monde rural, car l'un des éléments de l'attractivité du monde rural, c'est un certain nombre de loisirs qui lui sont spécifiques (la pêche, la chasse, quelques autres). En tout cas, si ces loisirs ne sont pas attractifs, si nous ne savons pas attirer les jeunes, nous perdrons un certain nombre de jeunes. Nous avons cet avantage relatif par rapport aux grandes villes, aux métropoles, d'offrir ce type de loisirs. Il faut redire à des jeunes que c'est passionnant. Cette transmission vous pouvez la faire. J'ai bien noté monsieur le Président, un certain nombre de contacts que vous entretenez avec la Maison Familiale et Rurale de LOUDEAC, avec la Ville Davy, avec Pommerit-Jaudy, et j'imagine qu'il y a d'autres établissements scolaires accueillant prioritairement des jeunes ruraux qui peuvent être des occasions privilégiées d'échanges, de contacts avec les uns avec les autres.

Je sais le rôle pionnier de cette Fédération Départementale. Vous avez lancé, il y a quelques années le carnet de prélèvement bécasse. Nous savons le rôle de la chasse à la bécasse dans notre secteur, cette spécificité qui est la nôtre, dans le grand ouest en général, en Bretagne en particulier et vous n'avez pas attendu, vous avez anticipé. Je sais aussi le rôle que vous jouez pour organiser des battues, autant d'éléments qui vous sont parfois demandés par les pouvoirs publics qui sont précieux.

Il y a une autre forme de rôle où je vous attends. Depuis quelques années, nous voyons monter un véritable souci dans nos campagnes mais pas uniquement dans nos campagnes, dans nos petites villes, c'est celui des choucas. C'est une vraie difficulté. J'ai été alerté il y a quelques années en particulier par des producteurs de légumes dans le secteur de MUR-DE-BRETAGNE. Ils produisent du légume, les choucas les dévorent ou les souillent. Autant d'éléments qui rendent ces produits invendables. Le choucas est protégé, préservé, je m'interroge d'ailleurs sur la légitimité de cette protection, toujours est-il, c'est l'état de notre droit. Il peut y avoir des dérogations. J'ai demandé à la préfecture d'instruire des dérogations, cela passe d'abord à la Chambre d'Agriculture et puis après, c'est vous qui êtes sollicités pour effectuer les équivalents de battue. Le but, c'est effectivement dans certains endroits de faire en sorte que ces choucas qui sont apparus relativement récemment dans notre

paysage cessent de se développer. Merci pour ce que vous faites et ce que vous continuerez à faire.

L'éducation, la formation, ne la laissez pas à d'autres. D'autres ont le souci de parler de la nature, mais vous, vous la connaissez, vous êtes dedans, vous l'entretenez, c'est pour vous une passion, c'est pour vous une réalité. Nous comptons sur vous à bien des égards. Moi, je me réjouis que votre Fédération avec son conseil d'administration, avec ces collaborateurs permanents se lancent sur l'ensemble de ces sujets et surtout transmettent. Transmettez la chasse d'hier. Elle va évoluer, la chasse de demain ne sera pas celle d'hier, les jeunes ont d'autres préoccupations, d'autres priorités mais ils peuvent parfaitement se passionner pour ce contact avec la nature. Un contact qui prélève de l'animal mais qui surtout est l'occasion de connaître, d'identifier la nature et d'être en quelque sorte aussi des éléments d'alerte sur un certain nombre de risques sanitaires, puisque la protection sanitaire dans le domaine de la faune sauvage, c'est aussi la protection sanitaire pour nos élevages. Nous l'avons vu dans le sud-ouest de la France, les difficultés qu'ont connu certains élevages étaient liés directement à un certain nombre d'imports de bactéries qui venaient de la faune sauvage, autant d'éléments pour lesquels les chasseurs peuvent jouer un rôle de prévention.

En tout cas, sachez qu'en tant que législateur, en tant qu' élu local, je suis à votre disposition par l'intermédiaire de votre président ou par votre intermédiaire en direct pour relayer l'ensemble de vos préoccupations.

Tout à l'heure, vous allez honorer un certain nombre de chasseurs qui ont battu les records d'adhésions, de cartes, je tiens à les féliciter. Vous avez fait la démonstration que pendant des années dans vos secteurs, dans vos associations, vous avez réalisé des choses. Vous les avez réalisés pour vous faire plaisir, c'est très légitime, mais aussi pour les autres, donc félicitations aux uns et aux autres, merci pour ce que vous faites et vive la chasse costarmoricaine. »

Merci monsieur le Député. Je vais passer la parole au Sénateur **Yannick BOTREL** :

« Merci monsieur le Président. Je vous remercie de votre invitation à cette assemblée générale qui est réussie et instructive, car nous avons reçu ce matin un grand nombre d'informations de la part du Président et des différents intervenants qui se sont succédés. Je vais essayer d'être concis car il ne faut pas laisser la patience de l'auditoire. Je ferais quelques observations personnelles.

Nous vivons une période de mutation profonde et en particulier sociétale. Nous assistons à une urbanisation de la société, cela n'est pas limité aux villes, ça se produit aussi dans nos espaces ruraux, les esprits évoluent. J'ai été maire de nombreuses années à BOURBRIAC et élu encore bien plus longtemps. Au début nous parlions de voirie et puis à ma toute fin de mandat, ce qui préoccupait les gens qui venaient habiter notre territoire, c'était d'accéder au

haut débit. Ils n'ont finalement pas une grande connaissance de leur environnement direct, ils en sont d'une certaine manière déconnectés. Ce genre de choses, il faut le prendre en compte aujourd'hui, car le lien s'est distendu entre les habitants des campagnes (les néo-ruraux) et le territoire qu'ils habitent. C'est une réalité, et en même temps, nous avons assisté à une mutation profonde des espaces naturels. Il y a l'agriculture telle que nous la connaissons dans la région, qui occupe les espaces essentiels, productifs, mais tous nos fonds de vallée ont été rapidement envahis. J'habite en pleine campagne, un endroit qui est un peu le château d'eau du département, où se trouvent des vallées encaissées difficilement accessibles. Vous le savez car nous fréquentons tous les mêmes espaces, toutes ces vallées aujourd'hui sont devenues impénétrables. Dans le même temps, le boisement naturel a gagné, le résultat de tout cela, c'est la prolifération du gros gibier que nous ne connaissions pas auparavant, avec un certain nombre d'inconvénients et la nécessité de réguler cette prolifération.

Ce que j'ai retenu des propos de M. MEHAUTE, c'est que la chasse doit s'adapter et la Fédération devenir l'outil des chasseurs de ce département comme partout ailleurs. Elle doit prendre en compte ce que j'ai essayé de décrire dans mon propos et essayer de répondre aux nouveaux enjeux qui attendent la chasse mais au-delà la société qui est concernée par ce qui se passe également. La chasse doit s'adapter et le bilan moral qui nous a été présenté a bien souligné les initiatives qui ont été prises en la matière. Je les qualifierais en quelques mots : dynamisme, imagination, ouverture, innovation et également recherche de partenariat. L'esprit d'ouverture me semble essentiel, très souvent le milieu de la chasse a été considéré comme un peu particulier, aujourd'hui, nous voyons bien que les choses doivent aller différemment, et les initiatives qui ont été prises en direction des jeunes me paraissent importantes, ainsi que celles en direction des collectivités. L'effort d'aller à l'encontre des communautés de communes, de rencontrer les parlementaires est quelque chose qui mérite aussi d'être souligné. Cette ouverture me paraît essentielle, positive et de nature à donner une nouvelle impulsion, une nouvelle image de la chasse, des chasseurs et de leur Fédération. J'ai été co-auteur de deux rapports parlementaires, l'un sur la forêt avec essentiellement les enjeux économiques que cela représente et le deuxième rapport sur l'efficacité des politiques sanitaires de la France dans le domaine de l'alimentation et dans le domaine de la protection du bétail. Tout se tient et chacun mesure bien l'importance économique que représente une crise d'une centaine de millions d'euros (exemple : la grippe aviaire). Je voulais dire que nous avons besoin d'un partenariat fort entre la chasse et les secteurs économiques que je viens d'évoquer, la prolifération du grand gibier est réelle. J'ai eu la chance de découvrir le travail, le guide pratique qui a été réalisé dans ce département (je voudrais saluer le travail de M. PALLU en la matière). Nous avons eu l'occasion de nous rendre au ministère de l'environnement afin de présenter ce travail au collaborateur de la ministre, un travail essentiel à conduire en partenariat avec les forestiers qui sont dans l'attente de cette

participation du milieu de la chasse, à la régulation du gibier puis sous l'aspect sanitaire. La grippe aviaire a été évoquée, ce n'est pas le seul problème que nous rencontrons, la fièvre catarrhale bovine s'est développée particulièrement dans certaines régions et je voudrais dire que l'endroit où les choses ont été prises le plus sérieusement en main et nous ont permis d'éradiquer un foyer qui se rapprochait de la Bretagne, c'est en Normandie où la collaboration avec les Fédérations de chasse a été essentielle, puisqu'il s'agissait de mesures extrêmement drastiques. Il fallait éradiquer la faune sauvage dans un massif forestier de 12 000 ha dans le département de l'Eure. Derrière tout cela, il y a ce rôle sociétal de la chasse qu'il faut présenter, expliquer, car ces choses-là, ne sont pas forcément comprises spontanément par cette société que j'évoquais tout à l'heure, en voie d'urbanisation des esprits. Monsieur le Président, vous avez eu une formule que j'ai retenu, que j'ai noté, vous voulez faire de votre Fédération un outil d'expertise et de gestion, tout ce qui a été dit, marque bien, contribue à la politique qui est conduite par la Fédération. Je voulais également à mon tour saluer tout le travail que vous avez réalisé, tout cet esprit d'initiative que je viens d'évoquer et qui contribue à donner une image actuelle positive de la chasse et puis j'en terminerais en saluant l'action de chacun, chacune d'entre vous qui êtes les animateurs de terrain et il en faut. Il faut des stratèges mais il faut aussi les troupes qui font fonctionner ensuite le dispositif. Tout cela vous le faites dans un très bon esprit, je tenais à le saluer, à vous féliciter et encore une fois, former des vœux pour la prospérité de la Fédération de chasse des Côtes-d'Armor. »

Merci monsieur le Sénateur. Merci Yannick.

J'insiste lourdement sur la façon de procéder. C'est notre volonté de collaborer avec tous les partenaires. Aujourd'hui, cela fait plaisir d'avoir à la tribune la Présidente de la Chambre d'Agriculture. Nous nous sommes rencontrés à la mi-février, nous avons décidé de prendre quelques lignes, quelques objectifs, le vice-président du GDS, Louis BLANDEL, avec qui nous travaillons et nous sommes très attentifs par rapport à la grippe aviaire. Nous travaillons également avec OVS Porc dans le cadre de la peste porcine. Nous avons un partenariat tout à fait extraordinaire. Ce qui fait plaisir aujourd'hui, c'est qu'avec les institutions départementales, tous les feux sont au vert. Si nous ne sommes pas toujours d'accord sur certaines choses, le dialogue est toujours possible et c'est une force incontournable, indispensable, et aujourd'hui, c'est pour cela que nous arrivons à faire ce qui se fait au niveau de la chasse dans le département. J'espère que cela va continuer encore pendant des années parce qu'il reste beaucoup de boulot, je pense que nous prenons le bon pli.

7. Remise des médailles

Comme chaque année, voici venir le moment le plus agréable, celui de décorer, de la médaille de la Fédération, des chasseurs méritants par leur participation active et leur dévouement constant dans leur association de chasse. J'ai donc le privilège de leur remettre cette médaille pour leur dévouement au service de la chasse et des chasseurs.

Aussi, c'est avec un très grand plaisir que je remettrai leur décoration à ceux que je vais maintenant appeler.

Médailles de Bronze

KERDREN Jean-Noël : 1^{er} permis en 1966 - 7 ans de présidence – 20 ans de vice-présidence et toujours membre très actif et dévoué au sein de la Société de chasse de PLOUISY

DESHAIES Bernard : 61 permis de chasser – Pendant 20 ans il exerce la fonction de garde-chasse particulier avec dévouement et rigueur au sein de la société de chasse de COLLINEE ;

CLERAN Antoine : 42 permis de chasser – il a exercé avec dévouement pendant 28 années la fonction de garde-particulier et de piégeur au sein de la société de chasse de LANGOURLA ;

DUVAL Marcel : 58 permis de chasser – chasseur très actif au sein de la société de chasse de POMMERET ;

LE PENNEC Yves : Chasseur depuis 1955 – il a exercé la fonction de vice-président pendant 10 ans sur la société de chasse de PLAINE-HAUTE ;

LAVING Jean : 61 permis de chasser – Vice-président très dévoué depuis 19 ans au sein de l'association « les copains du coin » ;

ROCABOY Armand : 67 permis de chasser – Vice-président depuis 19 ans et participe activement à la vie de l'association « les copains du coin » ;

COUPPEY Jean-Claude : Garde-particulier depuis 19 ans au sein de l'association « les copains du coin », chasseur très actif et dévoué au sein d'autres associations ;

MOY Michel : 41 années de fonctions en tant que garde-particulier, très dévoué au sein de la société de chasse de HENON ;

LE VEXIER Henri : Membre depuis 40 ans dont 20 années comme trésorier compétant et dévoué au sein de la société de chasse de HENON ;

BERTHELOT Auguste : Secrétaire dévoué et disponible au sein de la société de chasse de HENON depuis 40 ans ;

CAMUS Jean-Pierre : 52 permis – garde-particulier pendant 38 ans – membre du bureau et chasseur très disponible, il a participé activement aux formations piégeur, corvidé, et responsable de battue ;

BARS Maurice : 1^{er} permis en 1965 ;

ROPERS Robert : 1^{er} permis en 1967 ;

PHILIPPOT Pierre : 1^{er} permis 1968 ;

Ces trois chasseurs chassent ensemble au sein de la société de chasse GOUDELIN-BRINGOLO depuis 50 ans ;

MELOU Jean-Pierre : 51 permis –membre du bureau très dévoué, participe activement à l'organisation et au bon fonctionnement de la fête annuelle au sein de la S.C.C de SAINT-CONNAN ;

RAOULT Gilles : 42 permis – membre du bureau très dévoué, participe activement à l'organisation et au bon fonctionnement de la fête annuelle au sein de la S.C.C de SAINT-CONNAN ;

Médailles d'argent

CHEVALLIER Joël : 53 permis – membre et secrétaire-adjoint très actif depuis 20 ans au sein de la société de chasse de DOLO – Il a participé aux formations piégeur, archer, directeur de battue à Bois-Meur, il a passé avec succès l'examen du brevet grand gibier, et il effectue aussi la saisie des carnets bécasse. Très dévoué et toujours disponible je tenais à le remercier, et je lui remets cette médaille avec mes compliments et félicitations.

PRIGENT Robert : 57 Permis – médaille de bronze en 2008 – il a exercé pendant 28 années la fonction de garde-particulier avec disponibilité dont 21 années au sein de la société de chasse de PLOURHAN et 07 années au sein de la société d'ETABLES-SUR-MER.

Médaille de vermeil

LEROUX Joseph : 56 permis – médaille de bronze en 1996 – Médaille d'argent en 2007 - garde-particulier sur les communes de MORIEUX et

HILLION pendant 30 années et chasseur actif, piégeur, déterreur. Je lui remets cette médaille avec mes compliments et félicitations.

8. Approbation du projet d'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2017/2018

Je vais demander à Elyane PHILIPPE de présenter les propositions d'ouverture et de clôture de la chasse pour l'exercice 2017/2018 ainsi que la grille d'attribution du plan de chasse lièvre proposée.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir serait proposée pour le département des Côtes d'Armor :

- du dimanche 17 septembre 2017 à 08 heures 30 ;
- au mercredi 28 février 2018 à 17 heures 30.

Les horaires de chasse seraient les suivants :

- du 17 septembre 2017 au 28 octobre 2017 : 08h30 – 19h00 (heures légales)
- du 29 octobre 2017 au 28 février 2018 : 09h00 – 17h30 (heures légales)

A partir du 17 septembre 2017 inclus, on maintiendrait les jours de non chasse les mardis et vendredis, à l'exclusion des jours fériés.

Concernant les oiseaux de passage et le gibier d'eau, les dates d'ouverture, de fermeture et certaines conditions spécifiques de chasse sont fixées par arrêté ministériel.

Pour la chasse de nuit du gibier d'eau, le plan de gestion quantitatif de 25 oiseaux par nuit et par installation est maintenu.

Le prélèvement maximum journalier de pigeons est maintenu à 20 oiseaux par jour et par chasseur. La tenue à jour d'un carnet de prélèvement est obligatoire pour les utilisateurs d'appelants vivants.

Concernant le grand gibier :

Pour l'espèce « cerf » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à tir des faons et hères du 17 septembre 2017 au 28 février 2018 ;
- Chasse à tir des daguets, bichettes, biches et cerfs du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018 ;

Le cerf se tire à balle ou à l'arc uniquement.

Pour l'espèce « chevreuil » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à l'approche ou à l'affût à partir du 1^{er} juin 2017 pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle de tir sélectif ;
- Autres modes de chasse à tir, à partir du 17 septembre 2017 jusqu'au 28 février 2018 ;

Le chevreuil se tire à plomb n°1 et 2 à moins de 25 mètres ou à balle ou à l'arc.

Pour l'espèce « daim » (soumise à plan de chasse) :

- Chasse à tir du 17 septembre 2017 au 28 février 2018 ;

Pour l'espèce « sanglier » :

On maintient l'ouverture anticipée du 15 août au 16 septembre 2017. Pendant cette ouverture anticipée, il est interdit de chasser dans les massifs boisés de plus de 100 hectares d'un seul tenant et il est interdit de tirer les sangliers de plus de 40 kilos sur pied.

Le prélèvement maximum autorisé par territoire de chasse dans le cadre du plan de gestion est de 2 sangliers par jour de chasse et 4 par semaine. Ce prélèvement maximum passe à 8 sangliers par semaine et par territoire de chasse pour les massifs boisés de plus de 2 000 hectares d'un seul tenant. Les prélèvements de marcassins dont les rayures en livrée sont bien distinctes sont exclus du quota de prélèvements.

Je vous rappelle que les bracelets affectés à un territoire de chasse ne peuvent servir à un autre territoire et que les battues de grand gibier sont à effectuer sous la responsabilité du détenteur de droit de chasse ou de son représentant dûment mandaté par écrit.

Le sanglier se tire à balle ou à l'arc uniquement.

Concernant le petit gibier :

Pour la perdrix :

- Ouverture le 17 septembre 2017 et fermeture le 14 janvier 2018 ;
- Fermeture le 31 janvier 2018 comme mesure d'accompagnement pour les communes en plan de gestion « faisan ».

Pour le faisan :

- Ouverture le 17 septembre 2017 et fermeture le 14 janvier 2018 ;
- L'espèce est en plan de chasse ou en plan de gestion sur certaines communes.

Pour le lapin de garenne :

- Ouverture le 17 septembre 2017 et fermeture le 14 janvier 2018 ;
- Fermeture le 28 février 2018 là où il est classé nuisible.

Pour le renard :

- Ouverture le 17 septembre 2017 et fermeture le 28 janvier 2018 ;
- Par dérogation, toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant la date d'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques de chasse fixées pour le chevreuil ou le sanglier.

Pour le lièvre (soumis à plan de chasse) :

- Ouverture le 08 octobre 2017 et fermeture le 26 novembre 2017 ;
- Attribution par rapport à la surface communale baillée et justifiée du territoire ;
- Si le compte-rendu de plan de chasse et/ou les pattes antérieures n'ont pas été retournés à la fédération, le territoire bénéficiaire du plan de chasse ne pourra pas prétendre à une attribution pour l'année suivante ;
- S'il n'y a pas de comptage ou le compte-rendu de comptage n'a pas été adressé dans les 10 jours suivant ce comptage, il n'y a pas d'attribution pour l'année suivante ;
- Si le protocole de comptage n'a pas été respecté, il n'y a pas non plus d'attribution pour l'année suivante ;
- Pour les pays cynégétiques 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, le seuil d'attribution démarre à compter d'un Indice Kilométrique communal de 1 lièvre par kilomètre, et se fait selon le tableau d'attribution correspondant, en fonction de la surface baillée.
- Pour le pays cynégétique 3, le seuil d'attribution démarre à compter d'un Indice Kilométrique communal de 1,5 lièvre par kilomètre et se fait selon le tableau d'attribution correspondant, en fonction de la surface baillée.
- Pour le pays cynégétique 13, nous maintenons les anciens seuils et pour les communes qui ont plus de 30 % de Surface Agricole Utile en cultures légumières, et considérant les enjeux sur ces productions à haute valeur ajoutée et les risques de dégâts, la grille d'attribution démarre à compter de 0,5 lièvre par kilomètre et se fait selon le tableau d'attribution correspondant, en fonction de la surface baillée.

Pour les lâchers de gibier :

- En application du plan de gestion gibier, entre le 17 septembre 2017 et le 08 janvier 2017, les lâchers ne sont autorisés que du lundi au vendredi en respectant un sexe-ratio équilibré ;

- Par ailleurs, toute bague retrouvée sur un faisan ou une perdrix tués à la chasse doit être renvoyée à la Fédération sous 8 jours.

Pour la vénerie sous terre, nous souhaitons conserver les mêmes dates ;

- Pour le blaireau : du 15 septembre 2017 au 15 janvier 2018 et la période complémentaire du 15 mai 2018 au 14 septembre 2018 ;
- Pour le renard : du 15 septembre 2017 au 15 janvier 2018.

La période de chasse à courre et à cri reste inchangée, du 15 septembre 2017 au 31 mars 2018.

Merci Elyane.

Je soumets maintenant au vote les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse, les différents plans de chasse et de gestion.

Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Je vous remercie. Les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la chasse, les différents plans de chasse et de gestion pour l'exercice 2017/2018 sont approuvés.

En réunion de secteur, il y a eu quelques questions d'abordées. Notamment concernant le sanglier. Les propositions qui sont faites pour l'arrêté préfectoral, ce sera échangé, discuté au cours de la commission officielle. Nous allons prendre en compte les réflexions qui ont été faites sur quelques secteurs, notamment en ce qui concerne la limitation du nombre de sangliers par jour, nous allons peut-être essayer de revoir la limitation à 4 sangliers hebdomadaires mais ces derniers pourront être tués le même jour. Ce sera discuté avec les services de l'Etat pour voir si cela est applicable ou pas. Cela a été évoqué en réunion de secteur, c'est pour cela que j'en fais part ici aujourd'hui. Par contre, il faut que vous soyez conscient, que s'il y a eu un quota pour le prélèvement sanglier journalier, c'est par rapport à l'aspect sécurité, le sanglier c'est une chasse nouvelle sur le département. Nous sommes passés de 1000 prélèvements sangliers annuels à 1500-1600. Pour prélever un sanglier il faut 5, 6 balles. Elles n'arrivent pas toutes dans les sangliers, cela ne s'improvise pas. J'étais bien content fin février quand la chasse s'est terminée, nous faisons une saison blanche en ce qui concerne les accidents de chasse, nous devons continuer dans cette voie-là. Avec le monde agricole, ce n'est pas évident, j'en suis parfaitement conscient et quelques fois nous avons des réflexions car les agriculteurs ne comprennent pas pourquoi quand des sangliers sont dans leurs champs de maïs nous ne prenons pas toutes les dispositions pour les abattre. Il y a l'aspect sécurité qui pour moi prédomine et puis petit à petit nous pourrions ouvrir les portes.

9. Interventions

Je vais passer la parole à **Mme Sandra LE NOUVEL**, Conseillère Départementale des Côtes-d'Armor avec qui nous avons un projet. Nous avons la volonté de faire connaître la chasse à un plus grand nombre de personnes possible en travaillant notamment sur l'utilisation de la venaison dans le cadre de la cuisine. Nous avons échangé avec plusieurs cuisiniers, c'est un projet intéressant qui existe déjà dans d'autres départements.

« Merci Yvon. Bonjour à tous et à toutes. Merci pour votre invitation à participer à cette matinée, c'est un moment fort pour votre Fédération, c'est le temps des bilans, des perspectives. M. le Président je vous remercie, parce que vous êtes toujours très attaché, très sensible à inviter les élus, à vous entourer de ceux et celles qui font vivre le territoire et c'est toujours appréciable et agréable.

Dans vos propos introductifs, vous avez cité trois mots qui vous tiennent à cœur, bénévolat, renouvellement et communication. Je les reprends parce que ce qui est remarquable à la Fédération, c'est que les mots sont suivis des faits et ce ne sont pas les projets qui manquent. Vous avez dit : « il faut reconnecter la chasse avec le monde » et vous faites énormément de choses en lien avec l'éducation à l'environnement, vous êtes très présents auprès des écoles, des centres de loisirs, de la jeunesse, cela est bien et c'est ainsi que vous renouvelerez vos adhérents.

Nous pouvons aller plus loin, mais avant toute chose, vous avez fait le tour des communautés de communes pour expliquer quels étaient les chasses, les différents rôles des uns et des autres (les chasseurs, les élus locaux...) et sans ces rencontres, je tiens à le dire nous ne pourrions pas mener des projets à plusieurs, des projets partenariaux. En effet, si nous ne nous croisons pas dans des instances institutionnelles, nous ne nous parlons pas et ne construisons rien ensemble. C'est parce que vous avez initié ces rencontres-là, qu'aujourd'hui nous pouvons construire des choses.

La chambre des métiers des Côtes-d'Armor va se rapprocher de la Fédération Départementale des Chasseurs pour ses aspects culinaires, artisans-traiteurs. Derrière cela, il y a la volonté de rapprocher la chasse, les chasseurs des familles, du monde local, et bien sûr de valoriser le gibier. Très souvent, le gibier n'est pas assez valorisé, or, c'est un héritage ancestral de notre secteur (Je suis élue du canton de Rostrenen, je suis adjointe à SAINT-GILLES - PLIGEAX, autant vous dire que c'est le canton le plus rural des Côtes-d'Armor). Cela va être des liens entre la cité du goût et des saveurs et la Fédération des Chasseurs, les projets ont déjà été abordés. Ensuite, nous voulons réaliser des ateliers de cuisine entièrement dédiés au gibier.

Enfin, vous avez publié des guides sur la forêt, nous pouvons aussi publier des guides (par exemple « que faisons-nous du gibier prélevé ? »), des livres, des recettes. Il faut que les familles se sentent plus concernées dans la problématique

de la chasse et notamment la baisse des adhérents. En conclusion, c'est une nouvelle orientation partenariale, un petit peu innovante. Elle ajoute une nouvelle dimension au projet d'ouverture de la chasse que vous continuez de faire et je suis sûre que vous allez réussir. Je ne doute pas que votre équipe monsieur le Président saura se saisir de cette opportunité et que bientôt vos adhérents se retrouveront non seulement ensemble le matin dans la campagne hivernale mais aussi autour de mets savoureux qui seront prélevés dans notre territoire. Merci ».

Merci Mme LE NOUVEL.

Monsieur Louis BLANDEL, Vice-président du Groupement de Défense Sanitaire de Bretagne ;

« Bonjour à toutes et à tous. Le Groupement de Défense Sanitaire Breton est organisé en 4 antennes départementales et je suis le président de l'antenne des Côtes-d'Armor. J'adresse tout d'abord mes remerciements au président Yvon pour l'invitation à votre assemblée générale à laquelle j'ai beaucoup de plaisir à participer.

Je vais vous dire quelques mots à propos de la grippe Influenza Aviaire même si je ne suis pas un spécialiste de cette question. Tout à l'heure, Yannick BOTREL a effleuré le sujet, je vais essayer de rentrer plus dans le détail. L'Influenza Aviaire Hautement Pathogène est devenu depuis 2 ans un problème majeur dans les filières volailles et la faune sauvage en Europe. L'hiver 2016/2017 a connu la plus grande période Influenza Hautement Pathogène virus H5N8, qui a causé la mort d'un grand nombre d'oiseaux sauvages (plus de 70 espèces différentes ont été concernées), et a touché un grand nombre d'élevages domestiques. 1200 foyers en France et toute l'Europe a quasiment été touchée par ce virus. Une situation d'une telle gravité n'avait encore jamais été vécue en Europe. Nous pouvons nous attendre à avoir toutes les fins d'années des alertes sur les risques de contamination ramenés par les oiseaux migrateurs, et nous devons appliquer des mesures de protection des volailles domestiques et captives. Les élevages de gibier destinés au repeuplement et les appelants utilisés par la chasse au gibier d'eau sont concernés par ces mesures. Une décision européenne du 14 février 2017 impose à tous les pays européens les mesures suivantes :

- La surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages. Tous les oiseaux appartenant à des espèces, particulièrement les oiseaux d'eaux doivent- être soumis à des analyses de recherche pour vérifier la présence ou pas d'Influenza Aviaire.
- Etablissement pour chaque pays de zones à risques particuliers pouvant héberger et contenir des oiseaux migrateurs.

Dans les Côtes-d'Armor, les communes bordant la baie de Saint-Brieuc, l'estuaire du Jaudy, la zone côtière entre Saint-Malo et le Cap Fréhel soit au total 75 communes sont concernées par ces mesures. L'application des mesures de bio sécurité dans toutes les exploitations commerciales de volailles y compris gibier. Le GDS Bretagne avec la chambre d'agriculture, ont au cours de 46 journées assuré la formation de 700 éleveurs en Bretagne, dont une pour les éleveurs de gibier et pigeon. Pour les volailles élevées en plein air des mesures supplémentaires doivent être appliquées :

- Le confinement des oiseaux avec dérogation possible après visite vétérinaire qui a été rarement accordée au cours de l'hiver 2016 et 2017
- Le confinement obligatoire sans dérogation possible des volailles des particuliers. Cette mesure doit être appliquée par les maires mais elle reste très difficile à mettre en œuvre.

En ce qui concerne le monde de la chasse, je peux vous rappeler certains points particuliers concernant le rôle des chasseurs dans la surveillance de la faune sauvage. Toute mortalité des oiseaux sauvages et particulièrement des oiseaux d'eau doit être signalée pour réaliser la collecte en vue d'analyse par le réseau SAGIR. Plus tôt le virus Influenza est détecté sur une zone, plus tôt le système d'alerte et de protection des élevages sera mis en œuvre en Europe. Amis chasseurs, vous êtes des alliés très précieux dans le domaine de la surveillance de la faune sauvage qui amène le virus sur la zone. D'autres mesures sont précisées dans l'arrêté du 16 mars 2016, à savoir notamment l'article 8, mesure particulière relative aux appelants pour la chasse au gibier d'eau, où leur transport peut être interdit dans certaines zones en période d'alerte, l'article 10 porte sur des mesures restrictives pour le transport et le lâcher de gibier à plumes. N'oublions pas de rappeler pour les chasseurs qui peuvent être détenteurs d'oiseaux d'élevages ou autres, de respecter au retour de la chasse les précautions suivantes :

- Nettoyage et désinfection des bottes et tenues au retour de la chasse, surtout les enlever avant d'aller voir vos oiseaux, ceci pour éviter de transférer un virus capté dans le milieu naturel vers les oiseaux d'élevage que vous élevez ou que vous détenez chez vous.

GDS Bretagne compte sur la vigilance de tous les acteurs concernés par ce problème contre lequel le seul moyen de prévention efficace est d'éviter les contacts contagieux entre la faune sauvage et la volaille domestique. En effet, en Bretagne l'apparition d'élevages de volailles domestiques aurait de graves conséquences économiques sur la filière avicole, filière qui est la plus importante en France. Mais, avec votre président Yvon, nos structures ont un partenariat qui permet ainsi d'avoir plus d'efficacité et surtout de maintenir la vigilance. Merci de votre attention ».

Merci Louis.

J'ai aperçu dans la salle le président d'OVS Porc. J'aimerais bien que Marcel vienne nous dire quelques mots. Nous avons un partenariat très important. Nous avons rencontré le président européen des producteurs de porc et il nous faisait part de son inquiétude concernant la peste porcine. Il venait de rencontrer le préfet de la Marne et le Président de la Fédération de la Marne, M. Paul AUFFRET. Il faut savoir qu'il y a des importations de sangliers qui sont faites pour alimenter les parcs de chasse. En Côtes-d'Armor, nous devons être plus que vigilants pour éviter d'être confrontés à certains problèmes.

« Merci Yvon de me donner la parole sur ce dossier sanitaire. Je sais que vous êtes tous concernés par la protection sanitaire des espèces que vous chassez. Pour nous, c'est important au niveau de la production porcine de vous sensibiliser à une maladie qui est en train d'avancer du nord de l'Europe sur la France, c'est la peste porcine africaine. Nous avons eu une très bonne collaboration sur la maladie d'Aujeszky et maintenant pour la peste porcine africaine (maladie qui peut décimer également toute la population au niveau des sangliers, cette maladie est très brutale, la mort apparaît en une dizaine de jours et tout le parc animalier peut être décimé), il faut avoir un plan de vigilance sur le plan sanitaire très important. La collaboration que nous avons avec votre Fédération est importante pour que nous puissions avoir une vigilance sur les cas qui pourraient malheureusement arriver et que nous devrions éradiquer dans une rapidité la plus opérationnelle possible. Nous avons eu avec votre Président régional, cette conférence de presse sur la peste porcine africaine et nous lui avons signifié qu'il était important qu'au niveau régional la collaboration se fasse comme avec votre Fédération. En effet, les prélèvements qui sont faits dans le cadre des animaux sur la maladie d'Aujeszky, se sont très bien pratiqués. Il faudrait avoir cette même configuration et dupliquer tout cette opération qui est importante, car si il y a moins de chasseurs, c'est malheureusement parfois à cause du manque de gibier. Protégeons au moins tout ce qui est déjà dans l'acquis et nous souhaitons que cette concertation se passe encore d'une façon plus efficace au niveau de la région. Merci de m'avoir donné ce temps de parole ».

Merci Marcel.

Je vais passer la parole à **Madame Danielle EVEN**, Présidente de la Chambre d'Agriculture des Côtes-d'Armor :

« Bonjour à tous et à toutes. Je suis ravie d'être là comme l'année dernière. Dans les Côtes-d'Armor nous avons cette chance aujourd'hui d'entretenir des bonnes relations entre agriculteurs et chasseurs ce qui n'est pas le cas forcément dans

tous les départements. J'en veux pour preuves quelques éditos faits par certains de mes collègues. Pour que ces bonnes relations persistent, nous devons poursuivre un dialogue permanent comme c'est le cas actuellement. Vraiment je voudrais remercier sincèrement Yvon parce qu'il est avec quelques-uns d'entre vous une personne que nous pouvons rencontrer régulièrement, il est vraiment l'artisan de ce dialogue et effectivement au niveau des enjeux que nous avons relevé ensemble, il ne pourra y avoir de solutions que dans ce type de dialogue que nous avons régulièrement. Les trois enjeux que nous avons en commun, ce sont ceux des dégâts, de la biodiversité et du sanitaire. Nous devons évidemment nous entendre dans l'intérêt de tous, sachant que parfois les intérêts des uns et des autres peuvent être contradictoires, d'où la nécessité du dialogue. Je pense aussi aux dégâts, les conditions actuelles d'indemnisation demandent un certain pourcentage de dégâts dans une parcelle pour être indemnisé, c'est une réglementation nationale. Il s'agit surtout du sanglier qui a proliféré dans certaines zones du département, ceci est très mal vécu par les agriculteurs qui sont victimes de dégâts. Vous en avez bien pris conscience puisque vous avez identifié les communes points noirs et augmenté les prélèvements de plus de 30% en passant de moins de 1000 à 1300.

Je voudrais également parler des dégâts faits par le chevreuil dans les nouveaux vergers, chez les producteurs de sapins de Noël. La chambre d'agriculture est intervenue avec les propriétaires, avec les experts et les chasseurs pour constater les dégâts et réclamer des indemnités. Nous sommes toujours désolés quand la réglementation ne le permet pas car les producteurs ont subi de réelles pertes (en particulier les producteurs de pommes à cidre).

Un autre dossier qui a été largement évoqué et qui nous complique la vie, c'est le dossier « choucas des tours » espèce protégée en France. Ce dossier mérite d'être traité au niveau régional, nous nous réjouissons évidemment des dérogations obtenues et des prélèvements réalisés dans certaines communes mais pour autant, nous sommes toujours attachés à des dérogations départementales, régionales voire nationales. Nous savons que dans un certain nombre de commissions nationales auxquelles nos collègues chasseurs et agriculteurs ont pu participer, certaines associations ne se soucient absolument pas des dégâts provoqués au niveau de l'agriculture. Effectivement, quand ces dégâts commencent à représenter des sommes colossales et quand nous avons investi nous même dans un certain nombre d'études et que tous ces investissements là sont purement et simplement balayés quand ils sont exposés à Paris, vous comprendrez évidemment notre écœurement. Dans ce dossier vous êtes notre partenaire privilégié, et même maintenant notre unique partenaire et nous comptons sur vous pour nous soutenir.

Le deuxième enjeu, il s'agit de la biodiversité. En Bretagne beaucoup de projets ont été menés, notamment en ce qui concerne les couverts végétaux, les bandes enherbées Breiz Bocage et les systèmes polycultures élevages de tailles

modestes basés sur le modèle familial, ils permettent de bénéficier d'une biodiversité encore bien présente et cela par rapport à bien d'autres régions de production française ou européenne. Pour autant nous continuons de travailler activement depuis plusieurs années à développer cette biodiversité autour de nos exploitations et dans nos parcelles, dans l'objectif de valoriser au maximum les auxiliaires, les pollinisateurs, bref toute cette petite biodiversité importante pour vous et pour nous. Nous savons aujourd'hui que pour maximiser ces bénéfices nous devons travailler à la fois sur la gestion des bords de parcelles (l'habitat effectivement de la plupart des auxiliaires) et sur les interventions dans les parcelles pour permettre aux auxiliaires d'être actives. Certains de ces auxiliaires que nous agriculteurs souhaitons développer, peuvent être des espèces chassables, d'autres peuvent être effectivement consommés par le gibier et ainsi favoriser sa présence sur nos territoires. Il est donc très intéressant de mutualiser nos observations et les résultats d'essais afin d'avancer plus vite ensemble sur la maîtrise et le développement des modes de gestion qui permettent de favoriser ces auxiliaires indispensables aujourd'hui à l'agriculteur et au chasseur. Concrètement cela a pris quelle forme ? C'est une collaboration qui a été intéressante en 2016 entre la chasse et la chambre d'agriculture puisque nous avons invité la Fédération de Chasse à présenter sa vision des couverts végétaux autour de cinq plates-formes organisées sur le territoire.

En 2016, vous avez également participé aux Terralies et je vous en remercie. Je vous remercie également de participer à notre Terralies 2017. Pour 2017, nous avons un projet de test et de démonstration commune de barre d'effarouchement lors de chantier de fauche d'herbe notamment sur le secteur du Sulon pour limiter en cela la destruction des faisans. Nous avons également parlé du sanitaire, je ne vais pas y revenir ou juste pour vous dire toute la préoccupation que nous pouvons avoir en terme économique quand effectivement, il y a des épisodes d'Influenza Aviaire ou comme Marcel l'a dit des risques de voir revenir ou de voir arriver un certain nombre de maladies qui décimeraient purement et simplement soit une production ou plusieurs productions. Je ne vous fais pas le dessin d'un épisode de peste porcine africaine qui arriverait en Bretagne et chacun sait ici l'importance de l'agriculture et notamment de la production porcine dans l'économie bretonne. Nous sommes très vigilants là-dessus. Paul AUFFRAY, Président de la FNP, également vice-président de la chambre départementale attire vraiment beaucoup notre attention sur ce sujet. Effectivement nous travaillons au niveau national pour qu'un certain nombre d'importations de sangliers d'autres territoires européens pour des pratiques apparemment diverses de chasse puissent être interdites, pour le moment ce n'est pas le cas. Nous sommes vraiment très soucieux sur ce sujet-là. Je sais que dans le département des Côtes-d'Armor vous respectez, reconnaissez les efforts consentis par la plupart des agriculteurs. Cette prise de conscience fait que nous sommes tous gagnants. Pour nous l'amélioration des sols en règle générale, pour vous le développement du gibier, c'est dans ces conditions que nous pourrons

maintenir durablement de très bonnes relations et je souhaite vraiment en mon nom, celui du bureau et de tous les agriculteurs que cette collaboration continue à être aussi intéressante, aussi sympathique et fructueuse pour nous tous. Merci pour votre attention ».

Merci Mme la Présidente, merci Danielle.

Je vais passer la parole à **Madame Véronique MEHEUST**, Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor en charge de l'environnement ;

« Merci Yvon. Je passe la dernière, beaucoup de choses ont été dites, redites et j'avais envie de les dire. Je vais un peu simplifier et revenir un peu plus sur le partenariat entre la Fédération et le Département. Vous savez tous que la Fédération des Chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ces habitats. La Fédération assure aussi des missions de conseil auprès du conseil départemental et participe à l'élaboration et à la cohérence des conventions de chasse établies avec les sociétés de chasse sur les espaces naturels sensibles. C'est ainsi donc que le partenariat est né entre le département et la Fédération et il peut se décomposer en trois domaines principaux :

- Vous avez la chasse en forêt départementale,
- L'équilibre sylvo-cynégétique dont on a tant parlé aujourd'hui,
- Le financement d'études faunistiques.

Concernant la chasse en forêt départementale sur les 2500 ha boisés qui appartiennent au département, nous avons la volonté de permettre l'exercice de la chasse mais dans des modalités compatibles avec la gestion des sites et leurs fréquentations par le public. Sur les propriétés restreintes en superficie comme le Bois des Mauriers à PLAINTEL, nous avons engagé avec les sociétés communales un processus d'actualisation des conventions afin d'harmoniser l'exercice de la chasse. Ces conventions reposent sur un certain nombre de principes que j'essaie de mettre en place sur l'ensemble du département. Tout d'abord comme vous le savez la mise en réserve de l'espèce bécasse, la réduction du nombre de jours chassables par semaine à deux journées maximum et le dimanche étant systématiquement exclu et enfin l'interdiction du droit de suite en dehors des jours figurants au calendrier des chasses. Je tiens à souligner que les négociations contractualisées ou en cours se déroulent dans de très bonnes conditions. Le département reconnaissant à la chasse un rôle positif dans la gestion des milieux et vous les chasseurs ayant intégré la nécessité d'une bonne cohabitation de votre activité avec les autres usagers de ces sites. Pour ce qui concerne BEFFOU, le principe de la location par adjudication était retenu depuis plusieurs dizaines d'années et sera maintenu. La chasse génère une recette qui contribue à l'équilibre budgétaire de ce massif. Enfin, pour ce qui

concerne Bois-Meur Avaugour, le Conseil Départemental et la Fédération des chasseurs ont établi un partenariat exemplaire et je tiens à le souligner, et sans doute unique à l'échelon national. Il permet donc comme vous le savez à la Fédération de former aux règles de sécurité à la chasse en battue tous les nouveaux détenteurs de permis de chasse ainsi que les responsables des sociétés de chasse communales.

Dans notre deuxième domaine de partenariat, nous allons retrouver l'équilibre sylvo-cynégétique et cet équilibre il consiste à rendre compatible d'une part la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et d'autre part la pérennité et la rentabilité économique des activités sylvicoles, or cet équilibre n'est plus atteint en Bretagne depuis les années 90. C'est donc dans ce cadre que la Fédération des Chasseurs des Côtes-d'Armor en lien avec le Centre National de la Propriété Forestière, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, l'Office National des Forêts, l'Association des Chasseurs de Grand Gibier et le Conseil Départemental a initié une réflexion à l'échelle du département sur le retour à cet équilibre sylvo-cynégétique indispensable au renouvellement de la ressource forestière. Cet important travail que tu as mené Yvon avec M. PALLU et M. BROSSIER a permis de mettre en place une méthodologie sur le retour de l'équilibre sylvo-cynégétique ainsi que l'élaboration d'un guide. Nous avons largement participé à l'élaboration de ce guide en mettant à disposition nos forêts, en participant à la conception du guide et ainsi qu'en finançant le CNPF pour la diffusion et la vulgarisation des réflexions auprès des chasseurs et des sylviculteurs. Ce guide pratique est une première nationale et sa publication j'en suis convaincue sera largement diffusée sur le territoire français. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de présenter ce guide ensemble et par deux fois à Paris. Tout d'abord, grâce à Mickaël PERENNEZ devant la société de Vénérie qui pour l'occasion avait invité l'ensemble des maîtres d'équipages français ainsi que les représentants de l'Office National des Forêts. Puis grâce à l'intervention de M. VASPART, Sénateur des Côtes-d'Armor, nous avons eu l'honneur de présenter ce guide à Jean-Noël CARDOU, Sénateur du Loiret et surtout président du groupe chasse au Sénat. Rendez-vous pris avec Jean-Noël CARDOU pour retourner au Sénat au cours de l'automne 2017.

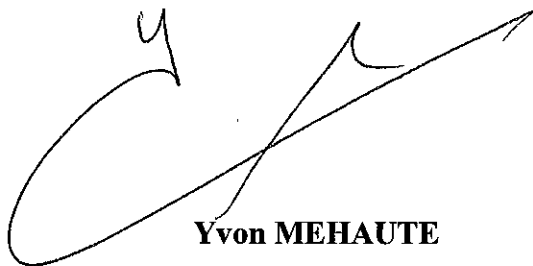
Enfin, nous finançons des études faunistiques dont nous avons besoin au niveau du département pour une bonne gestion des espaces naturels, propriété du département et c'est ainsi que nous avons confié entre autres à la Fédération des Chasseurs des missions d'expertises environnementales par exemple sur le massif départemental de Kerné-Uhel. Ces missions consistent à inventorier les reptiles et évaluer l'indice de biodiversité comme tu l'as évoqué tout à l'heure. Je pourrais continuer encore longtemps en vous parlant par exemple de l'éducation à l'environnement et du partenariat établi entre la Fédération et le Département mais mon discours est déjà très long. Au travers de tous ces rappels, je souhaitais simplement mettre en valeur aujourd'hui, le réel

partenariat qui s'est établi entre votre Fédération et le Département. Je tiens à affirmer devant vous ma volonté de poursuivre et de développer ce partenariat. Les domaines d'intervention de votre Fédération sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pointus, techniques et spécialisés, ils permettent au monde de la chasse de communiquer encore un peu plus avec le grand public. Comme l'a dit Yvon en début de matinée et comme je vous l'avais déjà évoqué l'année dernière, c'est en partageant votre passion et vos connaissances que vous pourrez continuer à chasser et dans des milieux qui pourront s'enrichir. Merci ».

Merci Véronique.

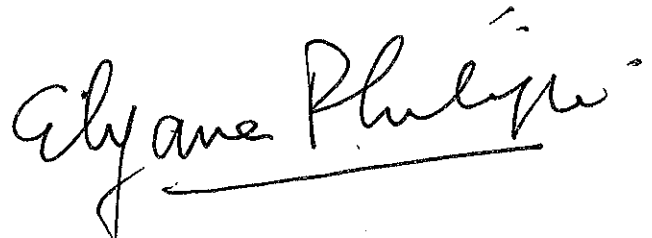
Le moment est venu de clore cette Assemblée. Je vous remercie de votre nombreuse participation et nous allons nous retrouver autour d'un verre de l'amitié au fond du couloir du bâtiment dédié à l'espace cocktail. Merci et à bientôt.

Le Président



Yvon MEHAUTE

La Secrétaire



Elyane PHILIPPE